SNBPE
SYNDICAT NATIONAL DU BETON PRET A L'EMPLOI

Syndicat National du Pompage du Béton

info

Béton Prêt à l'Emploi et Pompage

n°17 JANVIER 2014

DOSSIER

EXPOSITION PERRET

DOSSIER

LA VOIRIE EN BÉTON

Sommaire

P4 **Dossier**

Exposition Auguste Perret

P10 **Dossier**

La voirie en béton

P20 **Lu, vu, entendu**

Rencontres Nationales

Rencontres de la performance énergétique

Congrès BFUP Marseille

Le rendez-vous annuel de la Charte

La parole au cobaty !

Colloque « Le Pont »

Congrès national de la CNATP

Le Cercle

Salon Paysalia

Assemblée générale du SNBPE

Salon des Maires

Sommet de l'Elevage

Communiqué et désignation

P54 **L'actu**

Activité des régions

Assemblée générale UNICEM Paca-Corse

Réunion interrégionale Ouest - Le Mans

P60 **Pompage du béton**

Promotion et gouvernance : une Assemblée générale tournée vers l'avenir

Le Parc Eolien Terrestre en Picardie

Formation Sud-Est et Sud-Ouest

SIÈGE SOCIAL :
3, rue Alfred Roll
75849 Paris Cedex 17
tél. : 01 44 01 47 01
fax : 01 44 01 47 47
email : snbpe@snbpe.org

SITE INTERNET :
www.snbpe.org
www.snpb.org

DIRECTEUR DE PUBLICATION :
Alain Camus

RÉDACTEUR EN CHEF :
Benoist Thomas

CONSEILLER EN COMMUNICATION :
Nicolas Luttringer

CONCEPTION : helenegiquello@yahoo.fr
et www.antonindoussot.fr

REWRITING : Monet Communication

CRÉDITS PHOTOS :
Délégués SNBP région.
Hervé Salvat.

ICONOGRAPHIE DE CE NUMÉRO :
Droits réservés Toupie Développement

IMPRESSION : Inboard

Imprimé sur papier recyclé

Le SNBPE est adhérent à l'UNICEM

Edito

1964 - 2014,

50 ans déjà !

Olivier Apruzzese,
Président du SNBPE

Les vœux sont faits pour se projeter vers l'avenir. En ce début d'année, je ne me déroberai pas à la tradition et formulerai pour vous-mêmes, vos proches et vos entreprises des vœux de bonheur, de sérénité et de réussite !

Nous entrons dans 2014, avec beaucoup d'incertitudes pour nos entreprises, et des prévisions de production de BPE légèrement en retrait par rapport à 2013, qui ne fut pas un grand cru. N'oublions pas, malgré tout qu'elle reste au niveau élevé que nous connaissions en 2003-2004, même s'il est vrai que depuis cette date, la structure du marché a changé.

Ainsi, à l'occasion de notre 50 ème anniversaire, que nous fêterons en juin prochain, permettez-moi de faire un retour en arrière sur quelques dates clés :

- 1964, année de la création du syndicat, l'estimation de la production - il n'y avait pas encore de statistiques - était de 1.7 millions de mètres cubes.
- En 1974, la production atteignait 25 millions de mètres cubes. Lors de l'Assemblée générale du 21 janvier 1975, les adhérents prévoyaient pour l'année 1975 « une production de BPE en recul de 5 à 10% inférieurs à 1974, certaines régions, plus durement touchées par la crise du bâtiment, pouvant connaître un ralentissement plus accusé encore… » ; la crise, déjà !…
- En 1984, la production revenait à 24.8 millions de mètres cubes pour 778 centrales, avec une baisse de 14% entre 1984 et 1986. La crise toujours !
- En 1994, la profession produit 31.2 millions de mètres cubes de BPE et cette fois-ci dans une atmosphère de croissance qui précèdera une période de stabilisation de plusieurs années.
- 2004, la profession produit 37.5 millions de mètres cubes de béton, prélude à un nouveau palier qui restera à ce niveau élevé, jusqu'à la production record de 2007 avec 45 millions de mètres cubes jamais égalée depuis.

Cette brève évocation de notre passé, en prélude à celle, plus complète, que nous ne manquerons pas de faire en juin prochain, nous rappelle que notre métier a toujours connu des cycles, liés à l'activité économique du pays, autant qu'aux décisions gouvernementales qui l'ont accompagnée, et ont souvent porté sur notre domaine d'activité en définissant des politiques du logement et de l'aménagement du territoire.

Nous sommes dans un nouveau cycle de crise depuis 2008. Je formulerai donc en ce début d'année, un vœu général ; que les orientations que prendront les pouvoirs publics fassent que la France ne passe pas à côté de la reprise de la croissance, quand elle se produira. Et un vœu particulier ; que les mesures qui seront annoncées soient bonnes pour le BTP et donc pour nos entreprises.

Bonne année à tous. ■

EXPOSITION PERRET

AUGUSTE PERRET, HUIT CHEFS-D'ŒUVRE ?/! - ARCHITECTURES DU BÉTON ARMÉ

LE SNBPE REND HOMMAGE À L'ŒUVRE DE PERRET

En étant partenaire de l'exposition « *Auguste Perret, huit chefs-d'œuvre ?/! - Architectures du béton armé* », qui a lieu du 27 novembre 2013 au 19 février 2014 au Palais d'Iéna, à Paris, le Syndicat National du Béton Prêt à l'Emploi (SNBPE) rend hommage à l'architecte, précurseur génial, qui bien avant l'heure a su imaginer une ville durable, avec la reconstruction du Havre.

« Le béton se suffit à lui-même » Auguste Perret

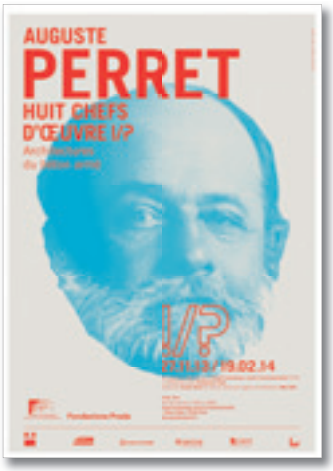

La scénographie exceptionnelle de l'exposition, réalisée par OMA AMO, met en lumière huit des édifices majeurs de l'architecte, que les visiteurs peuvent découvrir à travers de nombreux documents d'archives : l'immeuble de la rue Franklin (Paris 1903), le Théâtre des Champs-Elysées (Paris 1913), l'église Notre-Dame du Raincy (Paris 1923), la salle Cortot (Paris 1929), le Mobilier national (Paris 1937), le Palais d'Iéna (Paris 1939), et 2 exemples emblématiques de la reconstruction du Havre : l'Hôtel de Ville (1957) et l'église Saint-Joseph (1956).

En soutenant l'exposition « *Auguste Perret, huit chefs-d'œuvre ?/ ! - Architectures du béton armé* », le SNBPE salue l'ensemble de l'œuvre d'Auguste Perret, initiateur de l'architecture béton, et rend hommage aux caractéristiques architecturales et urbaines de la ville du Havre, champ d'expérimentation avant l'heure de la ville durable.

« Ce que je veux, c'est faire quelque chose de neuf et de durable. »

C'est en ces termes qu'Auguste Perret définit son projet de reconstruction de la ville du Havre en août 1945 dans une interview au quotidien « Le Havre Eclair ». Libéré de toutes les contraintes de la ville ancienne, en raison de l'ampleur des destructions, Auguste Perret va concevoir une ville neuve, moderne, rationnelle et durable.

La reconstruction du Havre va être, en effet, un véritable champ d'expérimentation, rendu possible grâce à l'utilisation d'un matériau novateur, qu'Auguste Perret s'attache par ailleurs à promouvoir depuis le début du siècle, le béton.

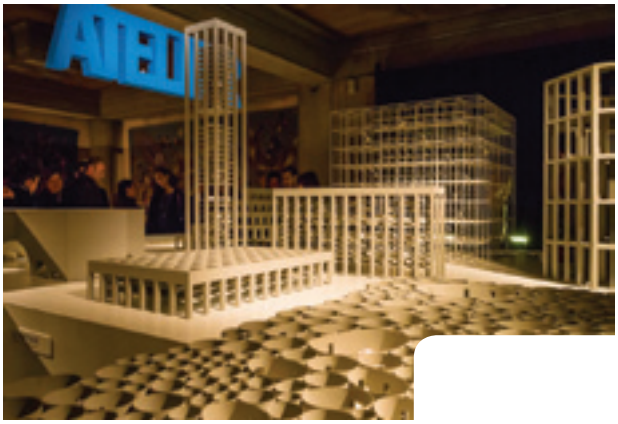

L'essence du projet d'Auguste Perret réside dans son dessin structurel fondé sur une utilisation avant-gardiste d'éléments en béton armé (poteau-poutre). L'idée d'Auguste Perret, de créer une structure modulaire transparente, avait pour objectif la mise en valeur de la structure du bâtiment, contribuant à donner un caractère dominant aux constructions et une cohérence certaine à toute l'architecture de la ville.

Si le parti pris d'une ville résolument moderne est poursuivi par l'attention particulière apportée à l'orientation des bâtiments par rapport au soleil et aux vents dominants, ou l'organisation de ceux-ci autour d'une cour collective traitée comme un espace à vivre et non plus un espace résiduel, il l'est également par l'emploi du béton, qui offre des caractéristiques techniques et économiques très intéressantes. Le béton trouve au Havre ses lettres de noblesse : le béton bouchardé, le béton gravillonné, le béton brut de décoffrage, les bétons teintés dans la masse, les bétons fraisés et les claustras de béton confèrent au centre reconstruit des couleurs et des effets de matières très riches.

Au-delà de ces éléments de modernité, les immeubles Perret ont apporté dès 1949, aux 1ers habitants relogés, un confort nouveau, décliné sous divers aspects. Le confort spatial d'abord avec des hauteurs sous plafond agréables, de larges portes-fenêtres avec balcons, des surfaces de pièces confortables, des halls d'entrée volumineux et l'emploi de matériaux nobles comme le béton ouvragé, le bois pour les planchers et les menuiseries ou le métal (ferronneries de balcon et menuiseries des halls). Le confort technique ensuite, avec l'introduction des derniers équipements modernes : le chauffage collectif par air pulsé, les ascenseurs, les vides ordures, les salles de bain et cuisines équipées. Les appartements Perret sont enfin remarquables pour la qualité de leur plan d'aménagement, reflétant les évolutions sociales de l'après-guerre : cuisine laboratoire, coin repas, modularité des pièces...).

Formidable voyage à travers l'histoire de l'architecture et du béton, l'exposition « *Auguste Perret, huit chefs-d'œuvre ?/ ! - Architectures du béton armé* » a ouvert ses portes le 27 novembre 2013. ■

Le SNBPE, partenaire de l'exposition « *Auguste Perret, huit chefs-d'œuvre* », au Conseil économique, social et environnemental du 27 novembre 2013 au 27 février 2014 ; une autre façon de montrer le béton.

L'exposition « *Auguste Perret, huit chefs-d'œuvre* ?/! » bénéficie d'un plan médiatique ambitieux. Le dispositif permet une visibilité sur la durée de l'exposition, dans des supports multi-média et de périodicités différentes ; ainsi un public peu habitué aux expositions d'architecture et encore moins au béton est invité à la visiter.

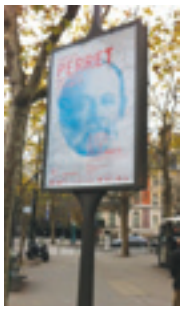

UNE OCCASION DE CRÉER DES ÉVÈNEMENTS POUR LA FILIÈRE BÉTON

Betocib, association des professionnels de la construction, dont l'objectif est de valoriser la qualité esthétique et technique de l'architecture en béton a choisi l'exposition Perret pour célébrer ses 40 ans le mercredi 4 décembre 2013.

LE VERNISSAGE DU MARDI 26 NOVEMBRE 2013 : UN VÉRITABLE ÉVÈNEMENT !

Ce jour là 108 journalistes ont participé au point de presse à midi et 840 invités ont répondu présents le soir ; la profession du béton et du ciment était notamment représentée par les Présidents Jean-Yves Le Dreff du SFIC, Olivier Apruzzese du SNBPE et Roberto Huet de CIMbéton.

Cette soirée exceptionnelle qui réunissait un public nombreux, était aussi la première manifestation présidée par **le nouveau président de Betocib, Paul Chemetov**.

Le SNBPE accueillera pendant toute la durée de l'exposition 400 jeunes, issus des établissements de formations dont il est partenaire ou dans lesquels il intervient dans toute la France. Ces visites sont organisées à l'initiative des délégués SNBPE Régions ; le 9 janvier 2014, le lycée Livet de Nantes, 24 janvier celui d'Egletons, le 3 février Polytech Marseille, le 10 février l'IUT de Génie civil de Bordeaux, le 14 février, le Lycée Perret du Havre, le 13 février l'IUT de Génie civil de Nancy, 17 février le Lycée Jean Moulin d'Angers et le 21 février, l'IUT de Génie civil de Reims.
Les élèves de ces établissements seront accueillis pour une conférence et la visite de l'exposition. ■

Des visiteurs nombreux et ravis

Les 5 premiers jours d'ouverture ont accueilli **1550 personnes dont 525 le seul dimanche, 1er décembre.**

Verbatim :

- Surpris, puis heureux de la gratuité,
- Enchantés par la qualité de l'exposition : contenu, scénographie, beauté du lieu. Certains ont connu Perret…
- Ravis du concert (les gradins étaient pleins),
- 30/40 personnes participent chaque jour à la visite commentée effectuée par les médiatrices.

Jean-Paul Delevoye, le 20 décembre 2013 au SNBPE

« Voici un mois, était inaugurée au Conseil économique, social et environnemental, l'exposition consacrée à Auguste Perret, architecte d'exception du 20e siècle.

Depuis, plus de 7000 visiteurs, dont de nombreuses écoles ce qui me réjouit, sont venus découvrir les huit chefs-d'œuvre présentés dans la salle hypostyle du Palais d'Iéna. Participe aussi à ce succès, un agenda riche de conférences, de concerts et de performances diverses.

Je tiens donc très sincèrement à vous exprimer tous mes remerciements pour (votre) implication dans la réalisation de ce magnifique événement. »

UN RENDEZ-VOUS À NE PAS MANQUER DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION

« BÉTONS ET AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES, UNE COMPLICITÉ À DÉCOUVRIR ! »

Le jeudi 23 janvier 2014, de 9h00 à 13h30, au CESE (Palais d'Iéna), le SNBPE s'inscrit au cœur de la réflexion sur la ville durable.

Soucieux de s'inscrire dans la réflexion sur la ville durable et à l'occasion de l'exposition Auguste Perret (27 novembre - 19 février), le Syndicat National du Béton Prêt à l'Emploi (SNBPE) organise le 23 janvier 2014 un colloque au Conseil économique, social et environnemental (CESE), sur le thème *« Béton et aménagement durable des territoires : une complicité à découvrir »*.

Introduit par Jean-Paul Delevoye, président du CESE, ce colloque donnera lieu à une grande réflexion collective des acteurs du secteur sur le rôle du béton dans l'aménagement durable des territoires et l'économie circulaire. Il s'achèvera par une visite de l'exposition *« Auguste Perret, huit chefs-d'œuvre ?/ ! - Architectures du béton armé »* qui rend hommage à l'initiateur de l'architecture béton.

Occasion unique d'échanges entre les acteurs du secteur de la construction, ce colloque - à portée nationale – permettra de rendre compte des différentes problématiques de l'aménagement des territoires, de présenter ses enjeux, et de montrer l'implication de tous les acteurs. Il permettra également d'aborder la thématique de l'économie circulaire, au cœur des préoccupations de la filière. La filière béton s'est en effet investie, très tôt, dans une démarche transverse de progrès environnemental : l'emploi de bétons recyclés complète celui des granulats naturels. Ce type de matériau, déjà utilisé en applications routières, assure une seconde vie aux bétons.

LE BÉTON, LE MATÉRIAU ESSENTIEL DE LA VILLE DURABLE

Présenté comme la solution d'avenir pour la construction de la ville durable, le béton, matériau de construction le plus utilisé dans le monde, correspond aux exigences environnementales, thermiques et économiques de la ville du futur. Par ailleurs, sa résistance physique unique le positionne comme le matériau le plus pertinent pour la réalisation d'ouvrages de Génie civil et de bâtiments de grande hauteur.

Rendez-vous le jeudi 23 janvier 2014, à partir de 9h00 au CESE, Palais d'Iéna, 9 place d'Iéna, 75016 Paris. ■

Programme

- 9H : Accueil
- 9h30 : Discours d'ouverture
  Jean Paul DELEVOYE - Président du Conseil Economique Social et Environnemental
- 9h45 : L'aménagement durable des territoires : Enjeux et perspectives pour une économie circulaire
  Benoist THOMAS - *Secrétaire Général du SNBPE*
- 10h00 : Les évolutions normatives et réglementaires, techniques et environnementales
  Jean Marc POTIER - *Chargé de mission technique au SNBPE*
- 10h15 : Urbanisme et habitat : réflexion sur le réaménagement d'un centre-ville : l'exemple de Lyon
  Alain MARGUERIT - *Architecte, L'atelier des paysages*
- 10h45 : L'espace souterrain : ressource stratégique de la ville durable
  Monique LABBE - *Présidente du Comité Espace Souterrain de l'AFTES, Directrice générale du projet national: Ville 10*
- 11h15 : La Biodiversité dans la construction et l'aménagement des territoires
  Président de session : Dominique BIDOU - *Président d'honneur de l'association HQE*
  - Une opportunité à développer
    Arnaud COLSON - *Président de la Commission Environnement du SNBPE*
  - Le champ des possibles
    Dominique BIDOU *Président d'honneur de l'association HQE*
  - Les nouvelles voies de création de valeur en s'associant avec le vivant
    Patrice VALANTIN - *Président de l'Union Professionnelle du Génie Ecologique*
- 11h45 : Focus sur des projets d'aménagement des territoires urbains et ruraux
  Président de session : Fabien LEPORT - *Président de l'Association des Techniciens Territoriaux de France*
  - Gestion du cycle de l'eau
    Gérard MARY - *Directeur des grands travaux du SIAAP*
  - Valorisation des déchets : La méthanisation
    Paul MOUZAY - *Directeur technique et commercial d'Agrikomp*
  - Des transports collectifs à la mobilité durable
    Catherine LE GALL - *Référent Territorial Grand Paris Express*
- 12h45 : Auguste PERRET ou la subtile urbanité du béton
  Joseph ABRAM - *Professeur à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy*
- 13h15 : Synthèse
  Olivier APRUZZESE - *Président du Syndicat National du Béton Prêt à l'Emploi*

13h30 : Cocktail

- 14h30 à 16h00: Visite de l'exposition Auguste PERRET :
  Huit chefs d'œuvre, Architectures du Béton Armé

LA VOIRIE EN BÉTON

CONCOURS BÉTONS D'AMÉNAGEMENT ET DÉCORATIFS 2013

LE SYNDICAT NATIONAL DU BÉTON PRÊT À L'EMPLOI (SNBPE) ET SES PARTENAIRES ONT ORGANISÉ LA 2E ÉDITION DU CONCOURS « BÉTONS D'AMÉNAGEMENT ET DÉCORATIFS »

A l'occasion de sa deuxième édition, le concours « bétons d'aménagement et décoratifs », organisé par le Syndicat National du Béton Prêt à l'Emploi (SNBPE) a reçu le parrainage de l'IDRRIM (Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité) et de l'ATTF (Association des Techniciens Territoriaux de France).
Fabien Le Port, président de l'ATTF a présidé le jury du concours qui s'est réuni le jeudi 24 octobre pour décerner les prix. Yves Krattringer, sénateur de la Haute-Saône et président de l'IDRRIM a remis les prix aux lauréats du concours sur le stand du SNBPE au salon des Maires (19-21 novembre), le mercredi 20 novembre à 11 heures.

Organisé avec le soutien de CIMbéton (Centre d'Information sur le Ciment et ses Applications), du Syndicat National des Adjuvants pour Bétons et Mortiers (SYNAD), Syndicat Professionnel des Entrepreneurs de Chaussées en Béton et d'Equipements Annexes (SPECBEA), et du Syndicat National du Pompage du Béton (SNPB), le concours « Bétons d'aménagement et décoratifs » a été lancé en 2011. Il valorise les réalisations en béton prêt à l'emploi (BPE) telles que les voiries à faible trafic et les voiries urbaines, les pistes cyclables, les aménagements liés aux transports en sites propres, les giratoires, les chaussées réservoirs et toutes autres réalisations en bétons d'aménagement et décoratifs. Sont admis à participer les entreprises de mise en œuvre, les producteurs de béton prêt à l'emploi, mais aussi les collectivités locales.

Présidé par Fabien Le Port, le jury était composé d'élus, d'architectes, de techniciens et de journalistes de la profession. Les trois meilleurs projets en lice ont été récompensés d'après des critères techniques (performances techniques du béton utilisé), environnementaux (qualité, durabilité et entretien de l'ouvrage), pratiques (usage et reproductibilité) et esthétiques (aspect général de l'ouvrage et intégration paysagère). Pour chacun des projets sélectionnés par le jury, trois trophées ont été remis au producteur de béton prêt à l'emploi, à l'entreprise de mise en œuvre et au commanditaire des travaux.

↑
Sénateur Yves Krattinger,
Olivier Apruzzese et Fabien Le Port

LES PRIX

Cette année, six prix ont été attribués :

- Prix de l'innovation / prouesses techniques :
  Voie semi-piétonne et place à Gardanne (Bouches-du-Rhône)
- Prix de l'intégration patrimoniale :
  Voirie urbaine dans le centre de Moncontour (Côtes-d'Armor)
- Prix des aménagements sociaux-éducatifs et de loisirs :
  Route des Velottes à Besançon (Doubs)
- Prix des transports en site propre :
  Ligne de tramway à Rouen (Seine-Maritime)
- Prix de l'aménagement durable des territoires :
  Esplanade de l'hôpital de la Croix Rousse à Lyon (Rhône)
- Prix spécial du jury :
  Réaménagement des quais de l'Isère à Grenoble (Isère)

Prix de l'innovation / prouesses techniques
Voie semi-piétonne et place à Gardanne (Bouches-du-Rhône)

↙ Alain Camus, Président Commission Développement SNBPE, sénateur Yves Krattinger, Président du Conseil général de Haute-Saône, Président de l'Idrrim, Benoist Thomas, Secrétaire général SNBPE, Fabien Le Port, Président ATTF, Jean Marie Belliard, vice-président du Conseil régional d'Alsace, maire de Sierentz, Marc Tassone, Directeur général de l'Idrrim, Didier Meheut, chef de subdivision du Conseil général des Yvelines, Roberto Huet, Président de CIMbéton, Olivier Apruzzese, Président du SNBPE, sénateur Jacques Chiron, adjoint au maire de Grenoble, Didier Petetin, Vicat, Alain Plantier, vice-président SNBPE, Arnaud Coslon, Lafarge.

↖ Le jury

LE JURY

Réuni le jeudi 24 octobre dernier, le jury, présidé par Fabien le Port, président de l'ATTF (Association des Techniciens Territoriaux de France) est composé de Serge Andonian (chef du laboratoire de la ville de Strasbourg et de la communauté urbaine), Francis Boullard (secrétaire général de la Chambre Nationale des Artisans des Travaux Publics), Frédéric Gluzicki (journaliste de la presse professionnelle), Didier Meheut (chef de subdivision du Conseil général des Yvelines), Rollon Mouchel-Blaisot (directeur de l'Association de Maires de France) Philippe Osset (directeur de Solinnen), Marie-Françoise Ossola (journaliste de la presse professionnelle), Christine Raynaud, (journaliste de la presse professionnelle) et de Marc Tassone (directeur général de l'Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité).

PRIX DE L'INNOVATION / PROUESSES TECHNIQUES : Voie semi-piétonne et place à Gardanne (Bouches-du-Rhône)

L'objectif était de favoriser un meilleur accès au centre-ville, faire plus de place aux piétons et redynamiser le commerce de proximité. Les travaux, qui se sont étalés de 2006 à 2012, mettent en avant l'ampleur du projet et sa reconductibilité.

D'une surface de 13 000m², le projet a nécessité l'utilisation de 3800m² de béton désactivé. L'aspect visuel a évidemment été primordial, et s'est traduit par le choix du béton désactivé et la volonté de conserver autant que possible les platanes qui ornent le Cours depuis des décennies. Son aspect naturel, sa pérennité et son adaptabilité à toutes les formes ont fait du béton désactivé le matériau le plus adapté au projet.

L'innovation du projet repose sur l'incrustation, de façon aléatoire, de pavés blancs et lisses pour contraster avec le gris du béton désactivé. Cet aménagement permet de faire ressortir les aires de circulation et donne une cohérence au centre de la ville d'une commune historiquement industrielle.

En plus du côté innovant, le jury a été séduit par l'aspect esthétique du projet et l'opposition des matières (rugosité du béton désactivé et surface lisse des pavés) qui se complètent pour offrir des nuances de gris et différents reflets.

Entreprises ayant participées à la mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage : Magalie Brunel – services grands travaux de Gardanne (Bouches-du Rhône),
- Architecte : Phlippe Ghezzi – Atelier Séquence à Arles (Bouches-du-Rhône),
- Entreprise : Armand Joly - Provence Impression à La Tour d'Aigues (Vaucluse),
- Producteur de BPE : Laurent Claessen - Cemex Bétons Sud-Est.

PRIX DE L'INTÉGRATION PATRIMONIALE : Voirie urbaine dans le centre de Moncontour (Côtes-d'Armor)

Le projet est en parfait accord avec son environnement. Le choix s'est porté sur un béton prêt à l'emploi de type XF2. Il s'intègre en parfaite harmonie au site historique et à l'aspect des vieux murs des maisons de par sa couleur et sa forte granulométrie. Cette réussite est le fruit d'un travail réalisé en collaboration, avec un carrier local pour mettre au point le mélange de granulats attendu, mais également avec l'entreprise de mise en œuvre pour obtenir un aspect rustique et authentique.

L'intégration des chaussées donne pleinement satisfaction aux maîtres d'œuvre et d'ouvrage mais aussi aux habitants de la ville. Plusieurs communes avec un centre-ville historique comme Dinan, Tréguier ou Guingamp ont déjà manifesté leur intérêt pour reproduire cette réalisation.

Le jury a tenu à récompenser ce projet car il est véritablement représentatif de ce qui peut-être réalisé dans les villages de caractères. En effet, le projet est aisément imitable grâce à l'utilisation de produits et de techniques bien connus par les applicateurs.

Entreprises ayant participées à la mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage : Mairie de Moncontour (Côtes-d'Armor),
- Architecte : Architecte des Bâtiments de France,
- Entreprise : Marc SA à Caudan,
- Producteur de BPE : Point. P à Saint Brieuc.

Prix de l'intégration patrimoniale : Voirie urbaine dans le centre de Moncontour (Côtes-d'Armor)

Prix des aménagements sociaux-éducatifs et de loisirs : Route des Velottes à Besançon (Doubs)

PRIX DES AMÉNAGEMENTS SOCIAUX- ÉDUCATIFS ET DE LOISIRS : ROUTE DES VELOTTES À BESANÇON (DOUBS)

La réalisation d'une halte au bord de la véloroute comprenant un point d'eau, un espace fitness et une aire de jeux et de détente pour les enfants sur la route des Velottes à Besançon (Doubs) a remporté le prix des aménagements sociaux – éducatifs et de loisirs. Le projet a pour objectif de s'intégrer au cœur d'un site très verdoyant tout en respectant la biodiversité.

Suite à la demande d'un comité de quartier et de la population, la ville de Besançon, a acquis un terrain non constructible pour y implanter un projet multi-fonctionnel accessible à tous. Le projet a été réalisé en utilisant un béton désactivé inversé avec un fort dosage en sable et une faible granulométrie. Cette formulation est étudiée pour obtenir une durabilité identique aux autres types de bétons désactivés. Par ailleurs, l'excès de sable dans ce béton permet aux vélos un meilleur roulement. Nécessitant peu d'entretien, les aménagements peuvent recevoir de nombreux visiteurs, sportifs et enfants. Le projet est également marqué par la volonté d'allier l'emploi du béton à d'autres matériaux comme le bois.

Le projet s'est distingué aux yeux du jury en raison du mélange des matières et parce que le béton s'impose comme le matériau de valorisation esthétique du projet. Le jury a également été séduit par la mise en valeur d'un terrain qui, à l'origine, n'était pas exploitable.

Entreprises ayant participées à la mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage : Ville de Besançon,
- Entreprise : VDS Paysage SARL à Soirans (Côte-d'Or),
- Producteur de BPE : Holcim Bétons.

PRIX DES TRANSPORTS EN SITE PROPRE : LIGNE DE TRAMWAY À ROUEN (SEINE-MARITIME)

Le but était de réaménager les voies du métro-tram et des carrefours entre la ligne et la voirie.

Esthétique, durable, résistant, le béton accompagne depuis l'origine le renouveau des tramways, grâce à une palette de solutions répondant aux contraintes spécifiques des transports collectifs. Sur l'ensemble de ce chantier, le béton est employé aussi bien pour la réalisation des voies circulées que pour celle des trottoirs ou des carrefours. Le choix des matériaux s'est porté sur des bétons imprimés pour les croisements et, des bétons sablés pour les passages piétons. La plateforme de béton sur voie courante du métro-bus a - quant à elle - été réalisé avec une finition colorée dans la masse, rouge ou jaune foncé. Il s'agissait en effet, de faire ressortir la ligne de métro et d'identifier les différentes zones en fonction de leurs usages : métro / voitures / piétons. L'ouvrage est désormais plus pérenne que celui d'origine en enrobé avec moins de maintenance et un entretien facilité.

Les travaux de réfection de ce réseau de métro-bus, vieux de 15 ans, ont été fait sous circulation afin de ne pas perturber la vie des usagers. Le jury a tenu à récompenser la performance réalisée en termes de sécurité. Le projet s'est également distingué par la grande diversité des bétons utilisés.

Entreprises ayant participées à la mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage : SYSTRA,
- Architecte : SOMETRAR,
- Entreprise : MINERAL Service au Grand Quevilly,
- Producteur de BPE : Lafarge Bétons Agence Normandie.

PRIX DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE DES TERRITOIRES : ESPLANADE DE L'HÔPITAL DE LA CROIX ROUSSE À LYON (RHÔNE)

Ce projet a permis aux piétons et aux patients de s'approprier l'espace en leur procurant un réel sentiment de calme.

Le choix d'un revêtement béton s'inscrit dans une démarche de durabilité. Plusieurs types de bétons, adaptés à chaque fonction d'usage ont été choisis. Le béton désactivé a été utilisé pour construire la voirie pompier. La réalisation du parvis et des accès piétons s'est faite avec une incrustation de pavés en granit. Les 12 carrés de jardins, basés sur le concept d'îlots et mettant en avant les principes actifs des plantes médicinales comme les saponines et les phénols donnent un aspect naturel au site. Le choix des granulats de couleur beige-ocre rappelle le style architectural lyonnais. Au total, 10 000 m² de béton lissé et désactivé ont été nécessaires.

Ce projet constitue un parfait exemple d'intégration dans le tissu urbain grâce à l'unification des parties neuves et anciennes de l'hôpital. Le jury a été séduit par l'alliance du béton et de la nature qui valorise le rendu esthétique du projet. La richesse de l'aménagement apporte un sentiment de sérénité.

Entreprises ayant participées à la mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage : Hospices civils de Lyon,
- Architecte : Christian de Porzamparc,
- Entreprise : BGL à Puzignan (Rhône),
- Producteur de BPE : Béton Vicat.

PRIX SPÉCIAL DU JURY : Réaménagement des quais de l'Isère à Grenoble (Isère)

Il s'agit d'un projet de grande ampleur qui a pour objectif de repenser la ville et d'élargir le centre-ville. La mise en avant du patrimoine et des atouts touristique de la cité iséroise se fait par la valorisation de la nature.

Les conditions climatiques ont joué un rôle primordial dans le choix du béton de type XF4. En effet, ce béton est conçu pour résister aux périodes de gel très sévères et au salage des routes, importants dans la région. 13 000 m² de béton décoratifs structurent le réaménagement global de la rive droite de Grenoble qui inclut le passage à une voie de circulation, l'aménagement d'une piste cyclable, la délimitation d'espaces commerciaux, et la piétonisation de la rue Saint-Laurent. La texture et la teinte des différents bétons (sablés, désactivés...) permettent de différencier ces différents usages. A noter également, l'utilisation d'un béton de type granuleux qui permet aux piétons d'éviter les chutes.

Pour ce projet, le choix s'est porté sur l'utilisation de matériaux locaux situés à moins de 50 kilomètres. Cela a permis de réduire ainsi les distances de transport et les émissions de gaz à effet de serre.

Le jury a également su apprécier la reconductibilité du projet. En effet, l'aménagement de la rive droite de l'Isère constituera un modèle pour l'aménagement futur de la rive gauche.

Entreprises ayant participées à la mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage : direction des projets urbains de la Ville de Grenoble – Rachel Charpenay / Claire Nowak,
- Architecte urbaniste : Atelier des paysages – Alain Marguerit,
- Entreprise : Cap Vert – Philippe Gaudiez - SOLS Alpes – Laurent Pelletier,
- Producteur de BPE : Béton Vicat – Pierre Beyle – responsable produits spéciaux.

Prix des transports en site propre : Ligne de tramway à Rouen (Seine-Maritime)

Prix de l'aménagement durable des territoires : Esplanade de l'hôpital de la Croix Rousse à Lyon (Rhône)

Prix spécial du jury : Réaménagement des quais de l'Isère à Grenoble (Isère)

REMISE DES PRIX

BESANCON

Jean-Marie Belliard, vice-président du Conseil régional d'Alsace,
Fabrice Magnin et Manuel Bondu, VDS Paysage,
Alain Chabod, Fabien Charbonnel et Régis Nivesse, Holcim.

GARDANNE

Philippe Ghezzi, architecte,
Jean-Marie Belliard, vice-président Conseil régional d'Alsace,
Armand Joly, Provence Impression,
Alain Camus et Laurent Clayssen, Cemex,
Marc Tassonne, directeur général de l'IDRRIM,
Fabien Le Port, président ATTF.

GRENOBLE

Pierre-Olivier Boyer, Vicat,
Marc Tassonne, directeur général de l'IDRRIM,
Sénateur Yves Krattinger, président de l'IDRRIM,
Sénateur Jacques Chiron, adjoint au maire de Grenoble,
Michel Destot, député-maire de Grenoble,
Didier Petetin et Guillaume Roux, Vicat.

LYON

Fabien Le Port, président ATTF,
Pierre-Olivier Boyer, Vicat,
Sylvain Boyon, BGL ,
Luc Sanchez, Didier Ast, Didier Petetin, Nathalie Courtadon, Vicat.

MONCONTOUR

Jacques Helloury et Hervé Codron, Point. P,
Fabien Le Port, président ATTF.

ROUEN

Frédéric Gluziki, Béton(s) le Magazine,
Olivier de Poulpiquet, Samuel Béard, Minéral Service,
Sébastien Renard, Daniel Collet, Lafarge.

LES BÉTONS DE VOIRIE ET D'AMÉNAGEMENTS URBAINS

UN PROGRAMME COMPLET DE 5 SESSIONS ET 22 CONFÉRENCES

Ce programme a été élaboré par CIMbéton, le SNBPE (Syndicat National du Béton Prêt à l'Emploi), le SNPB (Syndicat National du Pompage du Béton) et le SPECBEA (SPEcialistes de la Chaussée en BEton et des Aménagements).

Il est destiné aux délégués régionaux du SNBPE et aux forces commerciales et techniques des adhérents du SNBPE, du SNPB ou du SPECBEA, pour leur donner un support de formation ou d'information pour toute manifestation, journée technique ou session de formation sur les bétons de voirie.

Il propose une panoplie complète de présentations techniques, depuis la formulation des bétons ou le dimensionnement d'une chaussée, jusqu'aux aspects développement durable et impacts environnementaux d'une chaussée en béton.
Il donne ainsi l'opportunité de former les divers services techniques gestionnaires de la voirie (région, département, communauté de communes, mairies) et leurs maîtres d'œuvres, mais aussi, à travers des présentations plus « esthétiques » de sensibiliser les donneurs d'ordres (élus) aux avantages de la chaussée béton.
Par sa capacité à offrir une solution adaptée à chaque problématique, le béton est devenu un matériau d'usage courant dans les villes. Malheureusement, trop souvent, par manque de connaissances techniques, les prescriptions sont mal adaptées et la réalisation mal contrôlée, d'où des risques de désordres pouvant affecter l'image même de notre matériau.
Ce programme permettra, nous l'espérons d'apporter des connaissances techniques, mais aussi d'offrir au prescripteur des solutions durables pour ses aménagements, que ce soit pour les aménagements esthétiques urbains, ou pour les zones fortement circulées.

Les équipements annexes, bordures, caniveaux, mais aussi les chaussées réservoirs et les matériaux autocompactants sont aussi abordés afin de présenter la gamme complète des solutions bétons.

Il est important de noter que tout les modules ne doivent pas être présentées « à la chaine ». Outre la lourdeur de l'opération, certains d'entre eux reprennent des éléments d'autres présentations. Cette redondance est voulue, pour que la plupart de ces modules soient « autoportants ». Dans le cadre d'une journée complète de formation, il conviendra que le formateur, une fois le programme fixé, vérifie que, s'il existe dans deux présentations au programme, ces doublons soient supprimés.

NORMALISATION ET BASE DE DIMENSIONNEMENT
Cette session présente les diverses normes relatives aux constituants des bétons (norme ciments, normes granulats, normes adjuvants, normes armatures...). Elle détaille la norme NF EN 206-1 qui constitue, avec son annexe nationale, une nouvelle étape dans l'amélioration des performances, de la qualité des bétons et de la durabilité des ouvrages.

Elle présente également les normes concernant l'exécution et le contrôle des chaussées en béton.
Par ailleurs, elle donne les bases des méthodes de dimensionnement des chaussées béton.

Conférences :

1.0.0 CONCEPTION, SPÉCIFICITÉS ET PANORAMA DES TECHNIQUES

Cette conférence est un résumé sur les bases de conception des chaussées et sur un panorama des techniques. Elle est destinée à un public non spécialiste dans le cadre de journées d'information, généralement avant une visite de chantier par exemple.

1.0 ROUTES EN BÉTON : LES BASES

Cette conférence est un résumé sur la norme béton et son application en chaussée, complété par quelques notions sur les avantages et inconvénients des diverses structures de chaussée. De même que la précédente, il s'agit là de conférence destinée à de l'information, et non de cycle de formation.

1.1 ÉVOLUTIONS NORMATIVES

Ce module est une présentation détaillée de la norme béton NF EN 206-1 et des principales normes concernant la mise en œuvre des bétons de chaussée. Elle présente également la certification NF BPE

1.2 LE BÉTON ROUTIER

Les normes des principaux constituants du béton, ciment, granulats, eau et adjuvants sont présentées dans ce module. L'influence des dosages en eau sur les caractéristiques du béton est abordée, ainsi que l'influence des adjuvants et de la température sur la cinétique de montée en résistance du béton.

1.3 LA ROUTE

Ce module aborde le principe de fonctionnement d'une chaussée, il traite ensuite des grandes familles de matériaux et de structures, souples ou rigides en détaillant les avantages et inconvénients de chacune.

1.4 LA ROUTE EN BÉTON

Après un bref historique des chaussées en béton, ce module présente les règles de base de conception et de dimensionnement des chaussées. Il aborde la spécificité des chaussées en béton et traite en détail, la bonne conception des joints de chaussée. Bien que traitant des chaussées en général, il concerne plutôt les chaussées à faible trafic.

CONTRÔLE, ENTRETIEN ET TRANSPORT

Cette session présente les règles de base de mise en œuvre, depuis la réception de la plateforme jusqu'au traitement de surface, en passant par le transport et la livraison du béton, y compris le cas particulier du pompage du béton. Elle présente également les contrôles à effectuer sur l'ouvrage ainsi que les bonnes pratiques pour l'entretien d'une chaussée béton.

2.1 LA MISE EN ŒUVRE ET LES CONTRÔLES

Travaux préparatoires, réception de la plateforme, coffrages, traitement des points singuliers, convenance de fabrication et de mise en œuvre, tels sont les principaux points traités par ce module. Le transport du béton et la mise en œuvre par pompage sont aussi abordés, avec dans ce dernier cas, un focus sur les règles de sécurité. Enfin quelques règles de mise en œuvre et les contrôles de réception sont présentés.

2.2 L'ENTRETIEN ET LES RÉPARATIONS

Basé sur le "Guide pratique de l'entretien des voiries et espaces publics en béton de ciment" du SPECBEA, ce module donne au gestionnaire de la voirie toutes les indications nécessaires à l'entretien de sa chaussée, qu'il soit simple entretien esthétique ou entretien plus structurel. Par ailleurs, la fin de vie des chaussées bétons est également évoquée.

LES TECHNIQUES DE CHAUSSÉES BÉTON

Cette session donne au maître d'oeuvre un aperçu des techniques béton. D'abord en présentant les avantages de ces techniques en fonction des applications, puis en donnant les règles de conception et de dimensionnement des diverses structures de chaussées béton, et enfin en présentant les principes de base à appliquer pour une bonne mise en oeuvre du béton, manuelle ou mécanisée, avec ou sans goujons ou aciers de liaisons.

3.1 LES AVANTAGES DU BÉTON

Ce court module présente les avantages du béton en fonction des applications, chaussée lourde, chaussée urbaine ou équipement de sécurité. Il est destiné à être utilisé en introduction d'autres modules.

3.2 LES DIFFÉRENTS TYPES DE STRUCTURES ROUTIÈRES

Ce module présente les diverses structures de chaussées béton ; dalle épaisse, béton goujonné, béton armé continu (BAC). Il traite également des structures composites, BAC, béton goujonné collé sur grave bitume ou béton de ciment mince collé (BCMC). Pour chaque structure, il indique les domaines d'applications préférentiels.

3.3 MÉTHODE DE FORMULATION ET DE DIMENSIONNEMENT

L'importance du cahier des charges est soulignée dans ce module. Ce document doit bien évidemment respecter les normes en vigueur, mais aussi bien préciser les objectifs de l'ouvrage ; trafic, taux de croissance, durée de vie... Par ailleurs, les règles de base de la formulation des bétons et de la conception de la chaussée sont ici rappelées.

3.4 MÉTHODES DE RÉALISATION

Ce module détaille les méthodes de mise en œuvre sur chantier : préparation du chantier, mise en œuvre des goujons et autres aciers, réalisations des joints, traitement des points singuliers, traitement de surface, cure du béton. Il traite aussi bien de la mise en œuvre manuelle que de la mise en œuvre mécanisée à la machine à coffrages glissant (Slipform).

APPLICATIONS

Cette session présente un panorama des applications du béton dans les techniques routières. Le béton trouve toute sa place dans les aménagements urbains, où l'aspect esthétique est la priorité, mais aussi pour les giratoires où les contraintes et sollicitations extrêmes imposent un matériau pérenne. Bien d'autres applications sont possibles ; les transports en commun en site propre où l'esthétique se marie à la durabilité, les pistes cyclables où le concept de développement durable prend tout son sens avec le béton, les chaussées réservoir où le béton permet de réguler le cycle de l'eau (les matériaux autocompactants permettant de s'affranchir des contraintes de compactage) et enfin les équipements de la route indispensables éléments de la sécurité routière.

4.1 LES BÉTONS DÉCORATIFS D'AMÉNAGEMENTS

Cette conférence insiste sur l'aspect esthétique des bétons décoratifs ; palette de couleurs, jeux de textures, où les possibilités offertes à l'architecte sont innombrables. Il s'agit ici d'une conférence destinée plutôt à un public non technicien.

4.2 LES CARREFOURS GIRATOIRES

S'il est une application où les qualités du béton s'imposent, c'est bien celui des giratoires. Contraintes élevées, risque d'orniérage, sécurité... : le béton a la réponse.
Clarté, adhérence, maintien de l'uni transversal, insensibilité aux hydrocarbures, autant de raisons pour le maître d'ouvrage de choisir une solution béton. En plus de cet argumentaire, on trouvera également dans ce module des règles de dimensionnement et de conception des structures de giratoires.

4.3 LE BÉTON DANS LES TRANSPORTS EN COMMUN DE SURFACE EN SITE PROPRE (TCSP)

Pour la réalisation de structures durables pour les TCSP, le béton est incontournable. Il permet de répondre aux diverses sollicitations et exigences qu'impose un maintien du niveau de service pour les transports de voyageurs. Autoporteur, ce module reprend les bases normatives et de dimensionnement puis détaille les structures pour les grandes familles de TCSP, tramway sur rail ou tramway (ou bus) sur pneus. Il détaille les traitements de points singuliers, carrefours, joints et donne un aperçu des qualités esthétiques du revêtement béton.

4.4 LES CHAUSSÉES RÉSERVOIR

Après avoir présenté l'influence de l'urbanisation sur le cycle de l'eau, ce module donne les règles de dimensionnement d'une chaussée réservoir. Il détaille les types de fonctionnement et les structures associées. Il présente également les spécificités des bétons drainants de surface et donne quelques éléments sur la mise en œuvre et l'entretien de ces structures.

4.5 LES VOIES ET PISTES CYCLABLES

Axé sur l'aspect développement durable, ce court module insiste sur les avantages d'une solution béton pour un aménagement pérenne et respectueux de l'environnement. Il ne traite pas du dimensionnement et est plus tourné vers les décideurs que les techniciens.

4.6 LES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE EN BÉTON

Compléments indispensables de la chaussée, les équipements de la route sont répartis en deux familles bien distinctes. Les dispositifs de retenue sont des équipements normalisés, soumis à une réglementation précise et à des essais permettant de définir leur niveau de retenue. Les bordures et ouvrages d'assainissement sont eux des réalisations « sur mesure » adaptées aux contraintes d'exploitation.

4.7 LES MATÉRIAUX AUTOCOMPACTANTS

Les travaux sur réseaux enterrés sont une nécessité, mais sont aussi souvent source de problèmes liés notamment aux difficultés de compactage. Les matériaux autocompactants présentés dans ce module sont la solution offerte au gestionnaire des réseaux. Les matériaux autocompactants essorables de structure (MACES) permettant la réalisation rapide d'élargissements de chaussée y sont également détaillés.

DEVELOPPEMENT DURABLE

Cette session présente les impacts de la route dans le domaine du développement durable. Basée sur une étude précise d'analyse de cycle de vie et détaillée selon les trois piliers du développement durable (environnement, social, économique), elle montre l'implication de la filière ciment / béton pour la réduction de ces impacts. Elle insiste également sur le faible impact de la phase construction par rapport à l'utilisation de la chaussée et sur l'intérêt des structures béton grâce à la réduction des consommations de carburant.

5.1 LA ROUTE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce module rappelle les définitions de base du développement durable ; analyse de cycle de vie (ACV), inventaire de cycle de vie (ICV), indicateurs... Il analyse les divers impacts de la route pour les trois piliers (environnement, social, économique) du développement durable. Il met en avant l'implication de la filière ciment / béton pour réduire ces impacts.

5.2 L'ANALYSE DE CYCLE DE VIE DES STRUCTURES ROUTIÈRES

La présentation de l'analyse de cycle de vie des structures routières est l'objet de ce module. La prépondérance de la phase utilisation donne un avantage certain aux structures rigides grâce à la plus faible consommation de carburant sur ce type de structure. En outre, l'intérêt des dispositifs de retenue routiers en béton est ici clairement démontré. ■

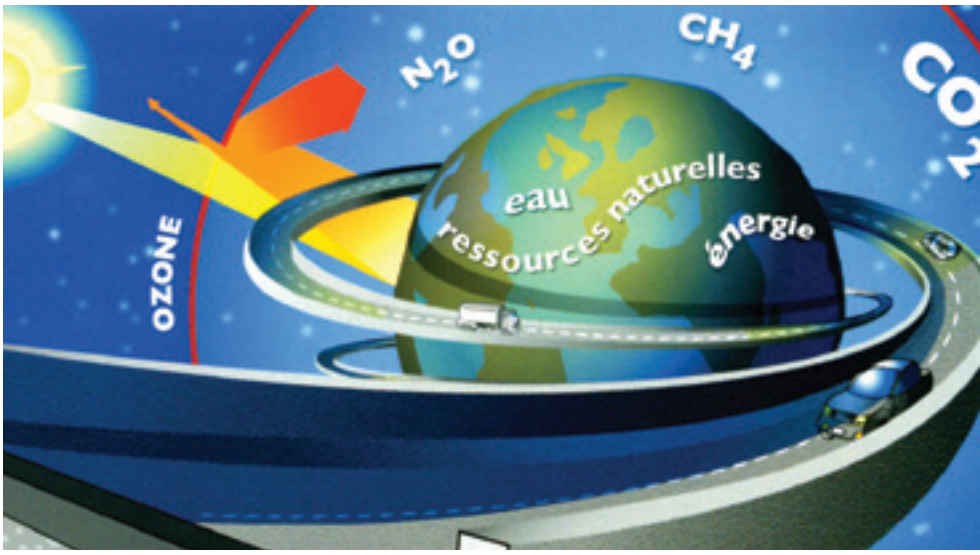

Les Bétons de Voirie
et d'Aménagements urbains

PROGRAMME DES CONFÉRENCES

DVD-Rom Mac et PC

SNBPE

SESSION 1 - Normalisation et bases de dimensionnement
SESSION 2 - Contrôle, entretien et transport
SESSION 3 - Les techniques des chaussées Béton
SESSION 4 - Applications
SESSION 5 - Développement durable

Décembre 2013

Les présentations contenues dans le CD sont téléchargeables sur le site www.snbpe.org en suivant le lien : http://www.snbpe.org//les_solutions_beton/voirie/documents_a_telecharger

Lu, vu, entendu

21

Rencontres Nationales au transport public

22

Rencontres de la performance energétique

24

Congrès BFUP Marseille

25

Le rendez-vous annuel de la Charte

26

La parole au cobaty !

30

Colloque « Le Pont »

32

Congrès national de la CNATP

33

Le Cercle

34

Salon Paysalia

35

Assemblée générale du SNBPE

41

Salon des Maires

48

Sommet de l'Elevage

53

Communiqué et Désignation

RENCONTRES NATIONALES

LA FILIÈRE BÉTON PRÉSENTE AUX 24E RENCONTRES NATIONALES DU TRANSPORT PUBLIC

Le Syndicat National du Béton Prêt à l'Emploi (SNBPE), le Syndicat National du Pompage du Béton (SNPB), et CIMbéton (Centre d'Information sur le Ciment et ses Applications) ont participé aux 24e Rencontres Nationales du Transport Public, qui se sont déroulées à Bordeaux, les 27, 28 et 29 novembre.

Événement mobilité de l'année 2013, les 24e Rencontres nationales du transport public rassemblaient tous les acteurs de l'ensemble des filières de la mobilité ; élus, responsables transports, opérateurs, institutionnels, industriels, entrepreneurs, chercheurs, services de l'Etat et journalistes.

Pour répondre à la multiplication des projets de transports collectifs en site propre, la filière béton a souhaité se rassembler sur un stand unique à l'occasion des 24e Rencontres Nationales du Transport Public, pour démontrer les atouts des solutions béton. Esthétique, durable et résistant, le béton propose en effet une palette de solutions répondant aux contraintes spécifiques du transport collectif d'avenir en milieux urbains, interurbains, régionaux et nationaux.

Le béton, par sa résistance mécanique reconnue, et son excellente répartition des contraintes, est particulièrement adapté pour répondre aux sollicitations de tous les types de transports collectifs en site propre : tramway sur rail, tramway sur pneus, trolley bus, bus à hauts niveaux de service. Ses apports environnementaux, conjugués à ses grandes qualités d'intégration paysagère lui permettent de s'imposer comme la solution responsable par nature. Parmi les nombreux atouts du béton, l'effet albédo (valeur physique permettant de connaître la quantité de lumière solaire incidente réfléchie sur une surface) est à mettre en lumière. En effet, naturellement clair et réfléchissant, le béton a un effet albédo très élevé qui diminue jusqu'à 40% des besoins en éclairage artificiel le long des voiries en béton. Dans le domaine des transports, le béton demeure un allié en termes de sécurité, de durabilité et d'esthétique.

Une exposition présentant les meilleures réalisations de 150 exposants issus de tous les métiers du transport public, ferroviaire, routier et des modes-doux a eu lieu. L'ensemble des filières y a été présenté, ainsi que les dernières innovations en matière de déplacements. ■

LES CHIFFRES CLÉS DU SALON

- 5 000 participants,
- 14 000 m² d'exposition,
- 10 tables rondes,
- 40 intervenants.

DU 15 ET 16 OCTOBRE 2013

LE SNBPE A PARTICIPÉ AUX 7E RENCONTRES DE LA PERFORMANCE ENERGÉTIQUE

Le SNBPE a participé aux 7e Rencontres de la Performance Energétique qui se tenaient les 15 et 16 octobre 2013 à Paris. Ces rencontres étaient co-organisées par l'ADEME et le Groupe Moniteur.

Ces Rencontres avaient pour thématique la rénovation des bâtiments, en tant que défi majeur de la transition énergétique.

MISE EN ŒUVRE DES ORIENTATIONS DE L'ÉTAT

Par l'intermédiaire de différentes mesures et la mise en place de moteurs indispensables au marché de la rénovation énergétique (outils de financements et guichets uniques pour l'assistance aux particuliers, notamment), l'Etat s'est engagé à rénover et à construire 1 million de logements par an. En parallèle, 200 millions d'euros seront investis dans les bâtiments de l'Etat.
En ouverture de ces Rencontres, la ministre Cécile Duflot a souligné que 75 % des logements que nous habiterons en 2050 sont d'ores et déjà construits. Il en résulte la nécessité de mener un plan de rénovation énergétique pour une grande partie de ces logements. Afin de coordonner les parties concernées par l'acte de construire, un plan d'action sera partagé avec les secteurs du logement et de la construction.
La ministre du Logement a par ailleurs confirmé l'application du taux de TVA de 5,5%, à partir de janvier 2014, pour l'ensemble des travaux de rénovation énergétique.
En termes de main d'œuvre, il a été rappelé que le plan de rénovation énergétique devrait concerner 75 000 emplois.

Pour atteindre l'objectif ambitieux de 500 000 rénovations d'ici 2017, trois thématiques sont à travailler : l'enclenchement de la décision de lancement des travaux, leur financement et la professionnalisation de la filière.

Afin de favoriser l'enclenchement des travaux par les ménages, un dispositif d'aide à la rénovation énergétique de l'habitat a été mis en place via un guichet unique national.

Pour la rénovation des bâtiments collectifs, le Syndicats des Energies Renouvelables a souligné la nécessité, pour les copropriétés, de lancer des audits énergétiques. En amont, cela engendre un besoin de formation des syndics sur ce sujet.

Au niveau de la rénovation des bâtiments tertiaires, il est important d'aider les sociétés à s'approprier ces aspects énergétiques.
L'ADEME a rappelé que l'appropriation, par les collectivités publiques, des objectifs de rénovation énergétique des bâtiments, est un vecteur essentiel dans le succès de la démarche.

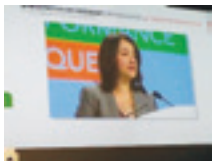

Cécile Duflot

Toutefois, dans l'objectif de rénovation de 100 000 logements sociaux par an, la capacité financière nécessaire à l'accompagnement des travaux reste le frein majeur. Aussi, il est nécessaire de contenir l'accroissement des coûts de la rénovation, à travers, notamment, une limitation de la course aux équipements destinés à gravir les niveaux de performances énergétiques (tels que ventilations double flux, chaudière ou photovoltaïque).

En termes de financement, les acteurs s'accordent quant au mauvais fonctionnement de l'éco-prêt à taux zéro (seulement 50 000 prêts de ce type ont été octroyés au 1er trimestre 2013). L'objectif serait donc désormais de mettre en place des moyens de financement auprès des banques en recherchant à limiter leurs impacts au niveau des charges des organismes bancaires.

Concernant la professionnalisation de la filière, Cécile Duflot a souligné les apports de la certification FEEbat. Egalement mis en lumière, le principe d'éco-conditionnalité (en vigueur au 1er janvier 2014) qui prévoit de limiter, aux entreprises « reconnues Grenelle de l'Environnement (RGE) », la réalisation des travaux de rénovation éligibles aux aides de l'Etat. Toutefois, la CAPEB rappelle les problèmes de déploiement de certifications telles que FEEbat.

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE : PARTAGE DE BONNES PRATIQUES

LE DIALOGUE COMPETITIF ENTRE LES ACTEURS

En Normandie, les projets de rénovation de logements sociaux, menés par Habitat 76, montrent que la concertation entre les différents acteurs (maîtres d'ouvrage, entreprises et exploitants) est un vecteur favorisant la démarche globale, nécessaire pour viser une rénovation énergétique. Il s'agit du dialogue compétitif qui permet de mettre chaque partie prenante sur le même plan.

L'AJUSTEMENT DES MODES DE CALCUL DES PERFORMANCES

La difficulté majeure, rencontrée lors de la modélisation des dépenses énergétiques, réside dans la prise en compte des pratiques des usagers des logements : ouverture des fenêtres, température de chauffage, spécificités climatiques, taux d'occupation réel du logement par rapport aux moyennes fixées par la réglementation. Cela souligne l'importance des mesures in-situ, sur les bâtiments réalisés ou rénovés afin de rechercher des solutions au plus proche des comportements réels.

Par ailleurs, le Centre d'Etude Technique de l'Equipement de Strasbourg réalise des travaux visant à mesurer les performances réelles des différents composants (ventilation double flux, chaudière, taux de chauffage solaire de l'eau). L'objectif est de pouvoir réajuster les résultats en termes de performances énergétiques afin de prendre en compte l'impact réel de ces différents paramètres.

ET LE ROLE DE LA FILIERE BETON…

Bien que placées sous le thème de la rénovation, ces Rencontres ont permis de rappeler des points fondamentaux pour les constructions neuves.

La RT 2020, échéance nécessaire pour tenir les objectifs de division par 4 des consommations d'énergie (par un facteur 4), imposera que toute nouvelle construction produise de l'énergie dans une logique de bâtiment à énergie positive (BEPOS). Pour ce faire, les réflexions seront à avoir à une échelle globale : le bâtiment est à considérer avec ses interfaces dans le quartier, voire la ville. Cela fait l'écho à l'action « Ville durable » de notre filière. Outre les aspects de performance énergétique, Rudy Ricciotti, intervenant lors de ces Rencontres, a souligné l'importance de maintenir une économie et une main d'œuvre de proximité, cela passant notamment par les matériaux utilisés.

Compte tenu des objectifs ambitieux fixés par la réglementation thermique, les nouveaux bâtiments devront donc faire preuve d'une grande sobriété énergétique.
Parallèlement, en ouverture à ces Rencontres, Cécile Duflot a rappelé la notion de cycle de vie du bâtiment en rappelant que l'ensemble de ses composantes devaient être pris en compte.
Les réponses apportées par le béton au niveau du système constructif constituent donc un atout majeur pour répondre aux exigences de demain. ■

CONGRÈS BFUP MARSEILLE

Le béton entre au musée...

C'est tout naturellement au Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM) conçu par l'architecte Rudy Ricciotti, que plus de 300 experts (ingénieurs, scientifiques, maîtres d'œuvre, maîtres d'ouvrage...) venant des quatre coins du globe se sont réunis à l'occasion du 2e colloque international sur les Bétons Fibrés à Hautes Performances (BFUP) du 1er au 3 octobre.

Depuis la première édition de la manifestation, organisée en 2009, les experts ont constaté une demande croissante pour les éléments semi-structuraux en BFUP pour les façades de bâtiments. Pour certains chercheurs, il s'agit même d'un usage qui tire le marché de ce matériau ultra-technologique.

Néanmoins, les ponts et passerelles restent quant à eux des valeurs sûres, démonstrateurs idéaux des performances techniques et architecturales des BFUP.

Les prochaines évolutions sont à attendre du côté du génie parasismique et de la normalisation, à l'image de la France qui souhaite créer les pendants BFUP des normes bétons existantes :

- une norme de conception, complémentaire de l'Eurocode 2,
- une norme produit, complémentaire de la norme NE EN 206,
- une norme d'exécution complémentaire de la NF-EN-13 670.

D'ici là, les recommandations provisoires AFGC sur les BFUP ont été mises à jour en juin 2013.

Mises au format des Eurocodes, elles sont disponibles sur le site internet de l'AFGC.

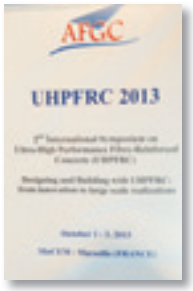

Dans ce contexte, le SNBPE tenait un stand aux côtés de CIMbéton. 60 élèves de 4e année de l'école POLYTECH Marseille avec laquelle le SNBPE a établi un étroit partenariat, participaient activement à la bonne tenue logistique de cet événement.

Le BFUP coulé en place n'est, à ce jour pas d'actualité, mais la présence de la filière à ce colloque valorise le matériau béton au sens large !
Le défilé d'ingénieurs et de bureaux d'études montre d'ailleurs bien l'intérêt porté vers les atouts notamment environnementaux de notre matériau.

Si le béton est rentré au musée ce n'est pas en tant que vestige, mais bel et bien en tant que matériau propre à être admiré ! ■

Nicolas Luttringer
Délégué SNBPE Sud-Est

LE RENDEZ-VOUS ANNUEL DE LA CHARTE

DES ÉCHANGES TRÈS ATTENDUS

Au fil des années, le rendez-vous annuel de la Charte s'est imposé comme un moment privilégié d'échanges entre professionnels, institutions et associations. Lors de la dernière édition, le 5 novembre 2013 à la Maison de la Recherche, les participants ont débattu sur deux thèmes principaux : la valorisation des mentions (démarches thématiques de progrès) et la valorisation de la Charte Environnement dans la filière construction. Des pistes d'actions ont émergé des discussions, comme par exemple la validation des mentions par des tiers experts en vue d'améliorer leur reconnaissance, ou l'intégration d'une référence à la Charte Environnement dans des labels existants de la construction. Etaient notamment présents à ce rendez-vous : des représentants du ministère de l'Environnement, de l'Union Internationale de Conservation de la Nature, de la Fondation Nicolas Hulot, de la Ligue pour la Protection des Oiseaux, des associations Noé Conservation et Humanité et Biodiversité, de la Compagnie nationale des commissaires enquêteurs, de l'UNCPIE*, d'Orée. Les clients des industries des granulats étaient également représentés, que ce soit par la Fédération de l'Industrie du Béton, le CERIB** ou encore le Syndicat National du Béton Prêt à l'Emploi.

« Une qualité et une ouverture exceptionnelle »

Hélène Leriche,
Responsable bio-diversité et expertise environnementale de l'association Orée,

« J'avais déjà entendu parler du Rendez-vous de la Charte et j'ai été très heureuse de rejoindre ce groupe de travail. Le principe est intéressant car professionnels et associations se nourrissent les uns des autres. Pour les associations, entendre les acteurs présenter leurs activités permet de palper plus concrètement les contraintes auxquelles ils sont confrontés. Le dialogue est équilibré, très bien mené. Il y a écoute et interpellation sur des questions concrètes, avec un grand sérieux. Par exemple, sur la question de faire connaître la démarche dans la filière construction, il a été proposé de valoriser la Charte Environnement auprès de référentiels d'évaluation existant du secteur (référentiel HQE des bâtiments par exemple). Au total, j'ai trouvé cette rencontre respectueuse et constructive et sans consensus mou. J'ai été impressionnée par la qualité du dialogue et l'ouverture manifestée par tous les participants dans un esprit d'amélioration continue. »

↗ Carole Jaillot

« Une expression libre »

Carole Jaillot,
Membre de la commission Environnement du SNBPE,

« En tant que représentante des professionnels du béton prêt à l'emploi, j'ai été intéressée par le point de vue des producteurs de granulats dont nous sommes clients. D'une manière générale, j'ai apprécié les échanges sans confrontation, l'expression libre et la recherche d'une progression des uns avec les autres. Au SNBPE, nous nous sommes engagés dans la mise au point d'indicateurs environnementaux et de fiches de bonnes pratiques, mais il est clair que la Charte suscite notre intérêt. C'est à la fois un excellent vecteur de communication et un bon moteur de progrès pour tous car elle démontre qu'elle sait évoluer en permanence. C'est une belle mécanique. » ■

*Union Nationale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement.

**Centre d'Etudes et de Recherches de l'Industrie du Béton.

Christine MATHIEU Architecte DPLG
Présidente de Cobaty Bordeaux métropole

LA PAROLE AU COBATY !

Le Cobaty est une fédération internationale d'associations qui regroupe des professionnels, en France, Italie (Aoste), Suisse, Liban et Bulgarie. Il unit des femmes et des hommes de terrain indépendants et bénévoles. Tous, d'une manière ou d'une autre, participent à l'acte de bâtir, concourant ainsi, chacun dans son domaine, au développement du territoire dans toutes les composantes, de la construction, de l'urbanisme et de l'environnement.

Les cobatystes sont maîtres d'ouvrage, architectes, urbanistes, notaires, avocats, assureurs, banquiers, géomètres, ingénieurs, bureaux d'études ou de contrôle, entrepreneurs, artisans, industriels, économistes... Plus de cent professions sont recensées, avec experts reconnus dans leurs spécialités, pour les valeurs morales et professionnelles qu'ils véhiculent. Aujourd'hui, le Cobaty c'est 4300 membres, répartis dans plus de 120 associations.

NAISSANCE DU COBATY

Le Cobaty est né en 1958, à Paris, de l'imagination de trois hommes, un architecte, un ingénieur, et un entrepreneur, qui, au sortir de la Seconde Guerre mondiale, décident de reconstruire l'Europe ; une seule condition à la réussite de cette entreprise, en faire une oeuvre collective engagée, partagée par tous les acteurs de cette belle chaîne humaine qui produit l'acte de bâtir.

A l'époque, un défi visionnaire : travailler dans l' union et le partage d'expériences, une nécessité vitale aujourd'hui.

RAISONS D'ETRE ET DIFFERENCES

Le Cobaty n'est pas un club d'affaires. C'est un lieu d'échanges libres, dans le cadre de relations humaine privilégiées, où chaque femme et homme s'engage par devoir, dans le dépassement de ses ambitions personnelles.

Le Cobaty, seule formation de ce type, a su unir, au-delà de tout dogmatisme, ou corporatisme des professions trop souvent isolées pour des raisons historiques, intellectuelles ou économiques. La Fédération offre par sa singularité, toutes les chances de témoigner au mieux d'un corpus d'expériences, qu'elle met au service de tous. Elle est un formidable accélérateur d'accès à l'information, un lieu où culture et expérience, concourent à la valorisation de tous les métiers concernés.

Ce rassemblement de décideurs donne au Cobaty, un rôle fédérateur. Il s'agit de stimuler l'action locale, nationale et internationale, dans la cohésion et la mutualisation d'expériences au service de toutes les pensées et actions dont l'objectif concourt à révéler les difficultés et les contradictions, à trouver des solutions pour un mieux vivre ensemble.

Le Cobaty, c'est l'indépendance, la proximité, la transdisciplinarité.

Pour toutes ces raisons, le Cobaty est au service de ceux qui batissent ensemble !

COMMENT DEVIENT-ON COBATYSTE ?

Le Cobaty ne recrute pas, il coopte. Ainsi, des femmes et hommes reconnus dans le monde professionnel, seront parrainés et choisis pour leur professionnalisme, leur éthique et leur engagement.

STRUCTURE - GEOGRAPHIE

De structure départementale, régionale, nationale et internationale, le Cobaty, dont le siège est à Paris, est en prise directe avec les réalités du lieux, en cohérence avec les territoires. Le Cobaty, à Bordeaux, comme ailleurs, c'est le tissu économique des entreprises du bâtiment.

VALEURS - ACTIONS

Le projet cobatyste place l'homme au centre de la pensée. L'amitié, le respect des différences, la conscience du rôle de chacun dans la chaîne citoyenne du bâtiment, sont le ciment des actions utiles et durables.

Outil d'une véritable mise en relations entre législateurs, décideurs, concepteurs, opérateurs et constructeurs, le Cobaty met son expérience au service des grands sujets de

société, parmi lesquels : le développement durable, le logement, l'accessibilité, les risques naturels, le patrimoine... Les contributions ne se comptent plus.

Cette diversité unique due à la multiplicité des compétences et au dynamisme de chacun a toujours eu pour corollaire l'émission de propositions fondées sur l'intérêt de la collectivité. Les cobatystes initient, favorisent, suscitent...

Le Cobaty Bordeaux métropole , fort de ses 120 membres, témoigne.

Il se veut force de proposition, creuset de compétences mises à disposition des instances publiques et territoriales décisionnaires, des collectivités, des maîtres de l'ouvrage publics ou privés, des assises professionnelles, des fédérations ou chambres, des universités, des organismes de formation, interlocuteurs journaliers de ses membres.

Ainsi, après avoir contribué aux réflexions du CESR sur « Cadre de vie et solidarité », le Cobaty Bordeaux métropole travaille aujourd'hui en lien avec les services de l'Etat sur le difficile sujet des risques naturels : comment concilier Plan de Prévention des Risques, aménagement du territoire et constructions durables ?

Il s'engage avec les universités, parraine la promotion 2012-2014, de l'IUT de Génie civil Bordeaux 1, accompagne élèves et enseignants en organisant conférences, stages, visites de chantiers, contribuant ainsi, chaque fois que l'occasion lui est donnée, à la valorisation des métiers du BTP, de l'urbanisme et de l'environnement.

Par son implication locale, départementale et régionale, par le nombre, la qualité et l'enthousiasme de ses membres, par son histoire (première association régionale créée après Paris), l'association de Bordeaux, forte de ses 50 ans de vie bordelaise, œuvre avec force et générosité, à l'épanouissement des valeurs qu'elle véhicule.

EN SAVOIR PLUS

Le Cobaty communique par le site internet (www.cobaty.org), le Cobatynfo (revue trimestrielle), les congrès annuels, les cahiers du Cobaty (ouvrages de contribution aux grandes questions de notre temps sont sa vitrine).

Vous l'aurez compris, le Cobaty transcende des relations qui, sans lui, ne seraient que le fruit de circonstances ponctuelles et éphémères. Au Cobaty, on se connaît, on se retrouve, on travaille ensemble ou pas, ce n'est pas ce qui importe, car, la plus belle richesse du Cobaty, ce sont les femmes et les hommes qui le composent, leurs performances individuelles, leur élitisme professionnel mis au service de tous.

Etre cobatyste, c'est savoir que la richesse ne naît que de l'échange, de la confrontation, dans l'exigence d'une ambition partagée ; c'est décider de construire ensemble, en se sachant héritiers d'une histoire où savoir-faire et savoir-être se conjuguent pour porter haut un idéal commun.

Forts de cet idéal, avec des compétences croisées, les cobatystes vont de l'avant. Ils pensent qu'il est de leur devoir, de mettre tout en oeuvre pour offrir aux générations futures, des lieux de vie où épanouissement personnel et collectif seront maîtres mots et maîtres à penser.

Le cobatyste entretient l'éthique plus que l'ambition personnelle. Parce qu'il est reconnu, responsable, il démontre ainsi que donner la priorité aux valeurs humaines, conduit à la réussite personnelle, professionnelle et sociale.

Le Cobaty Bordeaux métropole, par la voix de sa Présidente, remercie le Syndicat National du Béton Prêt à l'Emploi, qui lui donne ici l'occasion de témoigner de ses engagements et particulièrement Christophe Delhaye, délégué régional Sud-Ouest, jeune cobatyste bordelais, pour qui participer n'est pas un vain mot. ■

LE BETON

Comment sortir de la polémique ?

Le béton ne laisse pas neutre. Vecteur d'une modernité jugée parfois trop radicale, il entretient un débat sans fin... Sa place incontestée dans plusieurs mouvements architecturaux des 19e et 20e siècle lui confère reconnaissance et célébrité, mais pas l'adhésion spontanée du grand public.

Sous sa forme structurelle de béton armé, il devient rapidement le produit de prédilection de générations successives d'architectes. L'architecture organique, le mouvement moderne, l'Ecole du Bauhaus ou plus tard le mouvement brutaliste marquent de leur empreinte qualitative le paysage bâti de nos villes. Les écritures identitaires de maîtres d'œuvre inspirés, produisent des architectures d'une indéniable qualité. Les chefs-d'œuvre de Frank Lloyd Wright ou Le Corbusier, modestes ou exceptionnels sont soigneusement répertoriés et reconnus. Leur innovation conceptuelle et technique, leur plastique remarquable, leur ampleur singulière, mais aussi et surtout la qualité du matériau employé dans son aspect lisse et sensuel ou brut, vibrant à la moindre lumière créent des émotions à nulle autre pareille. Le symbole de puissance et de technicité est cependant taxé d'inhumanité, associé injustement à l'image parfois médiocre des grands ensembles des années 60 entachant durablement sa réputation.

C'est sans doute dans son association étroite et complémentaire avec d'autres matériaux que le béton dévoile depuis toujours tout son intérêt technique et architectonique. Structure, inertie et malléabilité du béton sont déclinées dans une diversité d'utilisations au service de la construction. L'avenir pour cette filière, parmi d'autres, réside probablement dans sa capacité d'ouverture plus grande encore à la mixité. L'emploi de matériaux diversifiés, exploités pour leurs qualités intrinsèques et spécifiques offre un éventail de possibilités extrêmement excitantes pour la maîtrise d'oeuvre... Faire un choix de références est difficile mais parmi les plus illustres, la Bibliothèque Nationale de France de Perrault à Paris, ou le MUCEM de Ricciotti, récemment inauguré à Marseille, en sont des exemples notoires et valorisent l'emploi soit du matériau brut, soit du béton fibré à ultra-hautes performances (BFUP).

La pratique plus modeste, moins immédiatement remarquable du matériau béton a trouvé sa voie dans l'aménagement de l'espace public... Chemins, pistes cyclables, squares ou esplanades affichent le matériau sous des formes variées et contrastées : balayé, bouchardé, coloré, structuré, tout le champ des possibles s'affiche dans les villes et les campagnes, offrant aux usages des promeneurs, des espaces praticables s'intégrant toujours mieux dans leur environnement. Toute une déclinaison de techniques, tout un panel de textures, de teintes, de finitions s'offrent à l'aménageur de l'espace extérieur. Le béton constitue ainsi une référence grammaticale de premier ordre dans l'écriture des espaces publics. Ses grandes qualités plastiques permettent une utilisation sous des formes que nous pouvons qualifier de continue ou discontinue.

Sous une forme discontinue, autrement dit modulaire, le béton offre une alternative de choix à l'emploi de la roche naturelle. Suivant la qualité de leur fabrication et les techniques de pose, les produits préfabriqués en béton supportent des poses et déposes successives, offrant une durée de service et une réversibilité bienvenues dans l'équipement des espaces extérieurs, dont l'agencement peut évoluer en fonction des usages. En outre, là où il faut tailler la pierre, le béton est moulé, autorisant tous les appareillages... Sous des formes continues ou coulées en place, le béton offre là aussi une alternative de choix à la roche naturelle.

Suivant la ressource granulaire de proximité, le béton de site remplace favorablement le matériau naturel local, le préservant d'une exploitation outrancière. Les règles de bonnes pratiques constructives autorisent également toutes les configurations.

Enfin, les nombreux exploitants de ce matériau ne s'arrêtent pas à ses qualités premières et recherchent des propriétés nouvelles, faisant de l'innovation un moteur de recherche quotidien. Design, architecture, paysage et projet urbain se nourrissent de ses capacités encore peu explorées, à l'instar des BFUP dont la finesse fait rêver ou du béton flexible qui durcit en quelques heures... Enfin, la préservation de l'environnement est plus que jamais au rendez-vous avec les bétons dépolluants, à suivre avec intérêt.

C'est toute l'ambiguïté de ce matériau devenu incontournable. Apprivoisé, aimé et tout à la fois incompris, le béton entretient une polémique qui n'a d'égales que son attractivité et ses vertus... ■

Textes : Catherine Duret architecte et urbaniste, conseillère nationale de l'ordre des architectes et Vincent Barth paysagiste et urbaniste

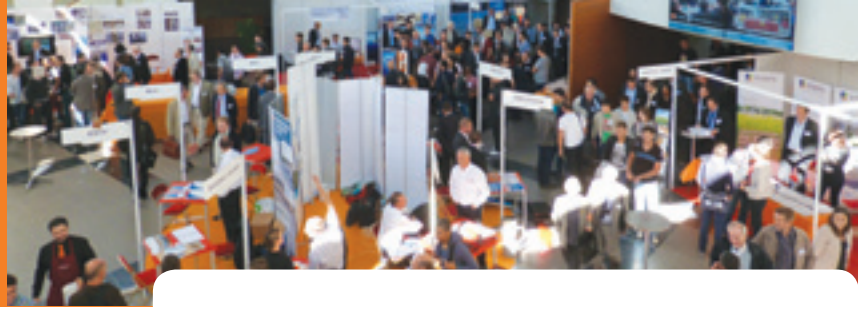

A Toulouse, les 8 et 9 octobre 2013

UN COLLOQUE SUR LES OUVRAGES D'ART

A Toulouse, les 8 et 9 octobre 2013, l'association « Le Pont » organisait un colloque sur les ouvrages d'art.

Christian Tridon, Président de l'association « Le Pont » présente cette 18e édition : *« Les ouvrages d'art au service de la mobilité durable »*

« Nous ne pouvions, vous en conviendrez, rester à l'écart de la vague montante (que dis-je, du tsunami !) de la mobilité, et tant qu'à faire, durable !

Dans le langage rugbystique on parle du fameux « retour aux fondamentaux ». Le programme que nous avons établi a essayé de s'en inspirer, en proposant des exposés plus proches des soucis quotidiens des gestionnaires d'ouvrages dans les collectivités territoriales.

Nous avons commencé par faire un point sur le réseau des infrastructures de transports en France, en abordant également la fonctionnalité socio-économique des ouvrages d'art. Puis, nous avons poursuivi avec des sujets plus techniques tels que la protection des fondations d'ouvrages en site aquatique, la maintenance des équipements de ponts, les ouvrages de soutènement, et les conséquences des incendies sur les structures.
Nous avons abordé également le sujet de la nouvelle norme européenne sur les travaux de protection cathodique et les anodes sacrificielles pour lutter contre la corrosion des armatures.
Le débat traditionnel du colloque portait cette année sur le projet d'assistance technique aux communes. De nombreux départements souhaitent se mobiliser en ce sens. Que peuvent-ils leur apporter et dans quelles conditions ? Nos invités ont tenté d'apporter des réponses.
Nous invitons chaque année un pays différent à nous présenter son patrimoine d'infrastructure routière, et ses méthodes de gestion. Nous avons mis cette année l'Algérie à l'honneur. Ce pays est en fort développement. Plus de 300 milliards de dollars viennent d'être débloqués (sur fonds propres) pour le nouveau plan quinquennal. Il porte bien entendu sur le logement, mais ces investissements nécessitent également de revoir tout le réseau routier ainsi que les infrastructures qui s'y rapportent.
Comme chaque année nous avons réservés une place importante aux jeunes étudiants en Génie civil. Nous les avons invités à vous présenter plusieurs projets d'études dans le domaine des ouvrages d'art. »

Cette année encore, un public de plus de 400 personnes venant de toute la France (métropolitaine et Dom-Tom) et quelques pays étrangers (UE principalement) était composé d'ingénieurs, techniciens et gestionnaires des maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, entrepreneurs de travaux, prestataires de services et enseignants. Les maîtres d'ouvrages y sont représentés par leurs différentes composantes, secteur public et secteur privé.

Pour le secteur public, on peut citer, en particulier :
- des services de l'Etat (direction des routes et divers services gestionnaires d'ouvrages d'art),
- les collectivités territoriales (départements et communes),
- les Grands Ports Maritimes.

Pour le secteur privé, (ou para-public) on peut citer entre autre :
- SNCF (RFF),
- EDF,
- les sociétés d'autoroutes.

Durant ces deux jours, aux cotés de l'AFGC et du STRRES, CIMbéton et les permanents du SNBPE ont animé un stand afin de promouvoir *« le béton au service des ouvrages d'art »*.

Nous vous donnons rendez-vous à Toulouse en octobre 2014 pour la 19e édition du Colloque « Le Pont ». ■

◆ **Christophe Delhaye**
Délégué SNBPE
Sud-Ouest

Pascal Raoul

Responsable mobilité au Conseil général du Rhône. Correspondant Génie civil de l'association des directeurs techniques départementaux.

Bonjour, aviez vous déjà assisté au colloque le pont ?

Pascal Raoul : Non, il s'agit d'une grande première, j'ai été invité pour participer à une table ronde sur l'ingénierie des communes et de l'inter-communalité.

Pouvez-vous nous en dire plus ?

Pascal Raoul : Il s'agit d'aborder l'évolution de l'ingénierie d'hier et d'aujourd'hui, mais surtout celle de demain dans le cadre de l'aménagement durable des territoires.

C'est un thème d'actualité...

Pascal Raoul : Oui tout à fait, c'est un sujet primordial. Nous essayons de trouver comment les ingénieries publiques et privées peuvent s'entendre au mieux pour que sur les territoires, chaque commune, chaque maître d'ouvrage, puisse répondre à cette problématique.

La discussion a-t-elle été profitable ?

Pascal Raoul : Ce qui est certain, c'est que cette rencontre est un lieu idéal pour ce type de discussion. Je savais que les ouvrages d'art étaient des sujets de passionnés, et passionnants, et ce colloque « Le Pont » en est la meilleure illustration !

Propos recueillis par

Nicolas Luttringer

Délégué SNBPE
Sud-Est

CONGRÈS NATIONAL DES 20 ANS DE LA CNATP DANS LES PAYS DE LA LOIRE

Du 28 au 29 novembre dernier, le SNBPE a participé au Congrès national des 20 ans de la Chambre Nationale de l'Artisanat, des Travaux Publics et Paysagistes (CNATP) à Port Bourgenay (Vendée). Dans la continuité de son partenariat avec la CNATP, le SNBPE se positionne comme un accompagnant technique et stratégique pour les PME en leur proposant des solutions bétons locales, écologiques et économiques.

Ce congrès, réunissant une centaine de participants issue des différentes délégations départementales de la CNATP, a permis de mettre en lumière les solutions offertes par le béton en termes d'aménagements décoratifs et de développement durable.

Au sujet de la mise en valeur des formes et des structures des aménagements, la large gamme de possibilités esthétiques offertes par les traitements de surfaces des bétons est jugée très attractive par les artisans présents sur ce salon.

Cet événement fut également l'occasion de prendre la parole auprès des adhérents de la CNATP sur le sujet des matériaux autocompactants et de présenter les différentes solutions afférentes (remblaiement des tranchées et MACES). Il a ainsi été rappelé leurs atouts en termes

de qualité, de mise en œuvre et de durabilité. Les échanges riches avec les artisans présents ont permis de détailler les différents types de produits autocompactants et d'insister sur leurs atouts au regard, notamment, des solutions de remblaiement traditionnelles.

Dans la continuité des actions menées avec la CNATP, il est prévu un numéro du magazine « CNATP Info » en mars 2014 qui comportera un dossier dédié aux solutions bétons innovantes et aux démarches engagées par notre filière au niveau du développement durable. ■

Photo © Jean-René Tancrède. Téléphone : 01 42 60 36 35

↗ Rudy Ricciotti, le Bâtonnier Jean Castelain, Président du Cercle et Danielle Monteaux, sa déléguée générale

LE CERCLE

LA FILIÈRE CIMENT-BÉTON REÇUE PAR LE CERCLE LORS DE SON DÎNER MENSUEL

Le Cercle, plate-forme d'échanges, d'idées et de débats a reçu le mercredi 11 décembre 2013 dans le cadre de son dîner mensuel, Rudy Ricciotti, l'architecte du Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MUCEM) à Marseille et du stade Jean Bouin à Paris. A cette occasion, le dîner a réuni également, Olivier Apruzzese, président du Syndicat National du Béton Prêt à l'Emploi (SNBPE), Jean-Yves Le Dreff, président du Syndicat Français de l'Industrie Cimentière (SFIC), ainsi que des personnalités issus du monde économique, culturel, social autour d'un dialogue informel, convivial et détendu.

Photo © Jean-René Tancrède.

Fondé en 2010 par le Bâtonnier de Paris Jean Castelain, le Cercle, association loi 1901, est une plate-forme de réflexion composée de personnalités issues de divers horizons. Depuis sa création, le Cercle a eu l'occasion de recevoir, lors de ses dîners mensuels, des personnalités comme Hubert Védrine, Alain Juppé ou encore Jean-Paul Delevoye. Conçu dans un esprit ouvert sur le monde, le Cercle permet de confronter les personnalités, issues de tout bord, à la culture d'avocat de ses membres fondateurs.

Ce dîner a permis à la filière ciment-béton, au travers de ses présidents, de créer un lien avec le Cercle et Rudy Ricciotti afin de poursuivre sa réflexion sur la construction de la ville durable. Selon Olivier Apruzzese, ce dîner a montré que *« les producteurs de bétons prêt à l'emploi regroupés au sein du SNBPE, mettent à la disposition de leurs prescripteurs partout en France du fait de leur implantation locale, un matériau de tous les possibles que savent magnifier les architectes, comme sait si bien le dire et le faire Rudy Ricciotti »*. ■

SALON PAYSALIA

UN PARTENARIAT À PÉRENNISER AVEC L'UNEP

Du 3 au 5 décembre 2013, le SNBPE (Syndicat National du Béton Prêt à l'Emploi) a participé, à Lyon, à la 3e édition du salon Paysalia, 1er salon national des professionnels du paysage, jardin et sport.

Cette année, le salon a accueilli plus 350 exposants et plus de 12 0000 visiteurs, principalement des paysagistes et des collectivités venant de toute la France.

Le partenariat entre l'UNEP (l'Union Nationale des Entrepreneurs du Paysage) et le SNBPE a abouti à la participation au salon Paysalia avec la tenue d'un stand très bien situé mais aussi l'animation d'une conférence lors du salon sur le thème : **« les bétons décoratifs pour les aménagements extérieurs »**.

Cette première pour le SNBPE, a permis à la déléguée régionale, Estelle Rodot, accompagnée d'un adhérent de faire la promotion des bétons décoratifs durant 45 minutes, lors du dernier jour du salon. Cette conférence a été une véritable réussite puisque la salle était pleine et l'auditoire n'a cessé de poser des questions et de montrer son intérêt pour la thématique abordée.

Le stand du SNBPE présentait plusieurs nouveautés grâce à la mobilisation des adhérents du collège Rhône-Alpes : des échantillons régionaux mais aussi une fontaine en béton poreux, qui a permis de montrer la porosité du béton.

Les visiteurs, originaires de toute la France, se sont présentés en continu, durant les trois jours du salon, sur le stand du SNBPE, permettant ainsi de mieux faire connaître les bétons décoratifs mais aussi de faire évoluer les idées reçues sur le béton.

Expérience à reconduire donc, compte tenu de la qualité des visiteurs et des renseignements apportés.

Rendez-vous en 2015. ■

Estelle Rodot et Alain Camus

Estelle Rodot
Déléguée SNBPE
Centre-Est

Assemblée générale du SNBPE

UN ENGAGEMENT SYNDICAL SOUTENU EN 2013

Réuni en Assemblée générale, le mardi 3 décembre 2013, à Paris, le Syndicat National du Béton Prêt à l'Emploi (SNBPE) est revenu sur une année marquée par un fort dynamisme syndical, en dépit du ralentissement de l'économie, et a présenté ses priorités syndicales pour 2014.

UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PLACÉE SOUS LE SIGNE DU DYNAMISME SYNDICAL

Mardi 3 décembre 2013, le SNBPE a ouvert son Assemblée générale en se réjouissant du fort dynamisme syndical qui l'a animé tout au long de l'année et a remercié ses adhérents pour leur engagement. Le président Olivier Apruzzese, a tenu également à saluer les efforts fournis par tous les acteurs de la filière.

Le SNBPE a poursuivi son assemblée générale en annonçant le renforcement des synergies avec des syndicats partenaires dont le Syndicat National du Pompage du Béton (SNPB) et CIMBéton.

DES COMMISSIONS RÉACTIVES À TOUS LES DOSSIERS D'ACTUALITÉ

Au nom de la Commission Environnement, Arnaud Colson a tenu à remercier les experts des entreprises et les permanents du SNBPE pour leur réactivité dans le traitement des dossiers qui sont suivis par la Commission, dont notamment le suivi de la rubrique 2518 et la contribution à la mise en place des **indicateurs développement durables** nécessaires à l'UNICEM pour établir son premier rapport. La Commission s'est ainsi engagée à fournir des indicateurs portant sur l'eau prélevée, les KWh consommés, le pourcentage de déchets de béton et la distance moyenne parcourue pour les livraisons.

Rappelons qu'en 2013, la Commission a décidé de mettre à jour, pour tenir compte des évolutions réglementaires, **le guide des déchets** en intégrant une fiche dans la collection des fiches de bonnes pratiques, (rubrique gestion des déchets béton sous le numéro 5.0), et celui des textes réglementant les unités de production faisant état de tous les **textes réglementant une unité de production** de BPE du dépôt du permis de construire à son exploitation

Pour l'année 2014, la Commission s'est fixée comme objectif de contribuer à la mise en place d'une veille sous l'égide de l'UNICEM, de lancer un concours photo au second semestre, de nouer des contacts avec les ONG siégeant au CSPRT, de surveiller les premiers retours d'expérience des indicateurs et de mener une action de formation avec Céficem pour les représentants BPE dans les CDNPS.

La Commission Sécurité que préside Frédéric Bidal, poursuit la mise à jour du support inter-actif d'**accueil chauffeurs camions toupie** et ce en partenariat avec la la FNTR (GNTB) et TLF. Pour ce faire, un groupe de travail commun a été mis en place pour une mise à jour qui porte sur le développement des risques électriques lors de la mise en œuvre du béton à la pompe et les mesures de prévention des risques à prendre lors de l'introduction de personnel à l'intérieur de la toupie. Le support, ainsi complété, sera diffusé au cours du 1er trimestre 2014.

La collaboration à une nouvelle **recommandation CNAM TS** se poursuit. Il s'agit d'obtenir de la part du CTN qu'il transforme la recommandation du SNBPE de mise en sécurité des camions toupies lors des opérations d'entretien, en une recommandation CNAM TS attendue au 1er semestre 2014.

En 2013, la Commission a mis à la disposition des adhérents du syndicat, un modèle de PPSPS (Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé) et s'est fixée comme axes de travail 2014, la prévention des risques liés aux activités des laborantins, la participation aux travaux à venir du SYNAD sur la livraison en sécurité des adjuvants et la rédaction de fiches descriptives de recommandation techniques de matériels.

Joël Neyhouser a rappelé que la Commission Transport a consacré beaucoup de temps à l'**écotaxe** dont, après deux reports consécutifs, le gouvernement a décidé de décaler une nouvelle fois la mise en application. Le Premier ministre a annoncé, le 29 octobre, la suspension de sa mise en place.
Cette suspension, sans limite de durée, est nationale afin d'éviter les distorsions entre les territoires et les entreprises.

En 2014, la Commission poursuivra sa veille sur l'écotaxe et reprendra le dossier du 35 tonnes avec l'AUTF. Le SNBPE évaluera sans plus attendre le nombre de camions dont le carré barré rouge permet de passer à 35 T à modélisation constante.

Alors qu'elle quitte sa fonction à la Présidence de la **Commission Technique, Olivier Apruzzese tient à remercier Delphine Vrau pour la qualité du travail accompli et la clarté qu'elle a bien voulu apporter dans les présentations qu'elle en a faites**. Vincent Waller, Directeur Qualité Unibéton la remplace dans cette fonction.

Le SNBPE et les représentants FFB, FNTP et UMGO ont lancé des sessions de présentation des évolutions réglementaires.
Les participants en 2013 ont été nombreux, 70 à Paris le 6 mars, 100 à Lyon le 12 juin, 60 à Lille le 28 juin et 80 à Metz le 27 septembre. En 2014 des réunions avec la participation de l'AFNOR auront lieu à Nantes, le 24 janvier, Bordeaux le 28 janvier et Nice le 20 février.

En ce qui concerne la **norme EN 206** le vote est clos depuis le 26 septembre. La France a voté positivement, de même que la totalité des autres pays européens.
En France ont débuté les **travaux de rédaction de l'annexe nationale** dont l'objectif est de mettre en accord l'actuelle NF EN 206-1 / CN avec la future nouvelle norme EN 206 avec quelques travaux purement éditoriaux. Compte tenu des discussions en cours sur la demande d'intégration dans la norme de l'approche performantielle du Fascicule 65, un report de l'envoi à l'enquête de l'annexe nationale est à prévoir et sa publication est donc reportée à fin 2014.

Les travaux relatifs à l'**exploitation des pesées** s'orientent vers une hiérarchisation des cas : performances conformes, performances non conformes mais proches des seuils, performances non conformes et loin des seuils et performances non conformes et trop loin des seuils.

La suite du processus de révision de l'annexe nationale de l'EN 206, la mise en conformité de la marque NF BPE avec la nouvelle EN 206 et le suivi des projets nationaux Recybéton et PerfDub seront les principaux dossiers suivis par la Commission en 2014.

2013 : LE MARCHÉ CONTINUE DE SE DÉGRADER

Dans un climat d'ensemble où l'activité économique de la France est ralentie, **Carole Deneuve analyse que la conjoncture des matériaux de construction n'échappe pas à la morosité ambiante**. En dépit d'une année 2013 qui pourrait se révéler un peu moins mauvaise qu'attendue, le SNBPE demeure inquiet pour 2014 et pour ses entreprises adhérentes. En effet, dans ce contexte, l'activité BPE baisserait, d'après les professionnels, de 2% en 2013, puis de 3% en 2014. Les baisses continues de la production depuis 5 ans portent la contraction du marché à – 15%, sur la période 2007-2013.
En 2014, une nouvelle dégradation est à craindre... Les derniers indicateurs de la construction neuve (permis de construire) ainsi que les marchés conclus dans les TP sont mal orientés. L'année 2013 ayant été moins mauvaise que prévu, un effet de base négatif va jouer sur 2014. En effet de nombreuses pesanteurs conjoncturelles persisteront, à savoir :

- une croissance économique encore « molle » bien qu'en légère accélération par rapport à 2013,
- la persistance d'un niveau élevé de chômage qui pèse sur la décision d'investissement des ménages (logement),
- bâtiment : des niveaux de permis de construire qui restent en fort repli et qui laissent craindre une nouvelle baisse des mises en chantier et un repli dans le non-résidentiel,
- TP : année de baisse des dotations de l'Etat et année électorale peu favorables aux projets de travaux des collectivités locales ! La FNTP a prévu une baisse de son volume d'activité de -4%.

Au total, l'UNICEM s'attend en 2014 à un nouveau recul de son activité de granulats de - 4 % et de BPE de - 3%.

2013	Coméco Nov. 2012	Coméco Mars 2013	Coméco Mai 2013	Coméco Sept. 2013	Coméco Nov. 2013
GRANULATS niveau 2012 360 Mt niveau 2013 (p) 360 Mt	- 3%	- 3%	- 3%	- 1%	0%
BPE niveau 2012 39,4 Mm³ niveau 2013 (p) 38,6 Mm³	- 5%	- 5%	- 5%	-3%	-2%

© Source : UNICEM - (p) Prévison.

LE RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT APRUZZESE

« Les dossiers suivis par les Commissions et leurs publications, tant à l'attention de nos adhérents que du marché, sont tout à fait considérables, et je ne saurais trop remercier une fois encore les experts qui y consacrent du temps et les Présidents qui les animent.

Parmi tous ces travaux, je crois que nous pouvons noter par l'investissement qu'ils ont demandé en temps et en énergie :

- ***le suivi de la marque NF BPE** afin de résoudre l'épineuse question du suivi des pesées ; c'est en bonne voie,*
- *la mise à la disposition de la profession d'un **PPSPS type**,*
- *le suivi de la **rubrique 2518**,*
- *la sortie en partenariat avec les organisations professionnelles, de la mise à jour d'un **outil d'accueil des chauffeurs de camions toupies ;** il sera diffusé au tout début 2014,*
- *la collaboration du SNBPE à l'action de la filière de **promotion du béton dans les solutions durables d'aménagements du territoire,***
- *l'investissement dans **les travaux d'ERMCO,***
- ***la valorisation de l'image du béton** au travers d'actions de lobbying et de communication.*

Je voudrais affirmer ici que le SNPB reste au centre de nos attentions pour que nous nous assurions que les intérêts réciproques du SNBPE et du SNPB soient bien perçus par nos membres respectifs.

***Le suivi de la marque NF BPE** nous a beaucoup occupés en 2013. Il s'agissait pour nous, tout en réaffirmant notre souhait de voir la marque NF BPE poursuivre son évolution, de trouver un point d'équilibre entre les attentes de nos clients et la capacité de nos entreprises à produire et à analyser les informations relatives au suivi des pesées.*
Les seuils de 90% des charges et de 95% des gâchées tels que précisés dans la circulaire de l'AFNOR du 24 juillet 2013 vont dans le bon sens. Il reste maintenant au groupe de travail, que le comité stratégique de la marque a mis en place, à en préciser les modalités d'application.

*Les actions du SNBPE en faveur de la sécurité, que ce soit sur les unités de production ou lors de la livraison du BPE sur les chantiers ont toujours été une priorité pour notre syndicat et nos entreprises. La mise à notre disposition, par la Commission Sécurité d'un **PPSPS type**, validé par un bureau de contrôle, constitue un outil supplémentaire d'anticipation et de prévention des risques.*

*Produire du BPE en respectant les préconisations environnementales est une autre priorité du SNBPE. Pour ce faire, nous n'avons pas hésité à accompagner le ministère dans la rédaction de la **rubrique 2518** et des ses arrêtés types et avons accepté le relèvement de certaines contraintes.*
La rubrique prévoyait les mêmes dispositions pour les centrales fixes et les centrales mobiles, ce qui nous apparaissait juste et équitable : les contraintes environnementales sont les mêmes dans les deux cas.
Le ministère a rompu cet équilibre en modifiant par décret, publié au Journal Officiel du 30 octobre 2013, une disposition annulant toute distance d'éloignement des tiers pour les centrales de chantiers installées pour une période inférieure à 12 mois.

Nous ne pouvions pas accepter cette rupture d'équité de traitement. Le bureau du SNBPE, au cours de sa réunion du 14 novembre, a donc décidé d'introduire un recours administratif devant le Conseil d'Etat.

La même fermeté doit nous guider dans les actions que nous menons dans les régions vis-à-vis des centrales fixes illicites.

*La mise à jour, en partenariat avec les organisations professionnelles de transports de notre DVD **d'accueil des chauffeurs de camions toupies,** s'est inscrite dans un dialogue constructif avec nos partenaires. Je souhaite que ce partenariat soit à l'image d'autres à venir, notamment quand nous traiterons du 35 tonnes.*

*Au-delà de la **promotion** de nos propres **solutions constructives,** celle du béton **au niveau de la filière** cimentière est extrêmement importante.*

Le fait qu'après la campagne « le béton naturellement », nous ayons décidé avec la FIB et CIMbéton, d'en engager une autre afin de valoriser le béton dans les aménagements durables du territoire va dans le sens de la présentation de nos offres en filière, à l'image de ce que font les matériaux concurrents.
Cette collaboration ne peut que renforcer nos actions propres. Nous ne devons pas craindre de travailler ensemble. Nos matériaux ne doivent pas être concurrents entre eux, mais faire concurrence ensemble face à d'autres solutions.

Unis, nous savons marquer des points. Le succès du recours contre le décret bois en est un exemple. A n'en pas douter, l'action que nous menons en ce moment vis-à-vis du projet de label biosourcé en sera un autre. Par délibération du 15 novembre 2013, le bureau du SNBPE a approuvé à l'unanimité l'intervention volontaire du Syndicat National du Béton Prêt à l'Emploi (SNBPE) à l'appui de la requête introduite par

le Syndicat Français de l'Industrie Cimentière (SFIC) et la Fédération de l'Industrie du Béton (FIB) contre le décret n° 2012-518 du 19 avril 2012 relatif au label « bâtiment bio-sourcé ».

*Notre présence dans les **travaux de normalisation européens** est assurée, soit par notre participation aux travaux d'**ERMCO**, soit directement parce que nous sommes membres de commissions de normalisation. Je voudrais saluer l'engagement tout à fait important de Jean-Marc Potier dans ces différentes structures.*

***La communication constitue un axe de travail à part entière.** A noter par conséquent en 2013 le succès du déjeuner-débat organisé en juillet avec Anne Hidalgo, la poursuite de notre partenariat avec le CESE dans l'organisation de ses journées du patrimoine et le soutien du SNBPE à l'exposition Auguste Perret en cours. 2014 sera marqué par les 50 Ans du Syndicat. Nous célébrerons cet événement le 5 juin prochain avec l'ensemble de la filière construction et nos confrères européens dont nous accueillerons le 6 juin, l'Assemblée générale d'ERMCO au siège du Syndicat.*

L'ensemble des ces actions supposent des moyens budgétaires. Sous le contrôle du Bureau du SNBPE, et avec l'appui des services comptables de l'UNICEM, je peux affirmer que le SNBPE et l'association Toupie Développement sont bien gérés.

Néanmoins, nous voyons bien que nous arrivons à un virage de notre développement et qu'il nous faut par conséquent regarder de très près avec nos partenaires que sont l'UNICEM et CIMbéton comment nous pourrions optimiser nos actions et nos modes de travail pour faire toujours mieux et ce à moyens constants. Ce sera un grand chantier pour le bureau en 2014.

Je ne voudrais pas terminer ce rapport moral, sans dire combien nous sommes attentifs à la conjoncture et aux outils syndicaux qui nous permettent de la mesurer et de l'anticiper. Le SNBPE compte plus que jamais sur ses collaborateurs dont je tiens à saluer l'engagement et à souhaiter bonne chance à ceux que nous avons intégrés en 2013 ».

2013 : UNE ANNÉE RICHE EN ACTIONS DE PROMOTION POUR L'ASSOCIATION TOUPIE DÉVELOPPEMENT

Le SNBPE a accentué, en 2013, ses opérations de promotion, en région. **247 actions ont été menées par les délégués régionaux qui ont rencontrés 7509 contacts, se félicite le Président Alain Camus.**

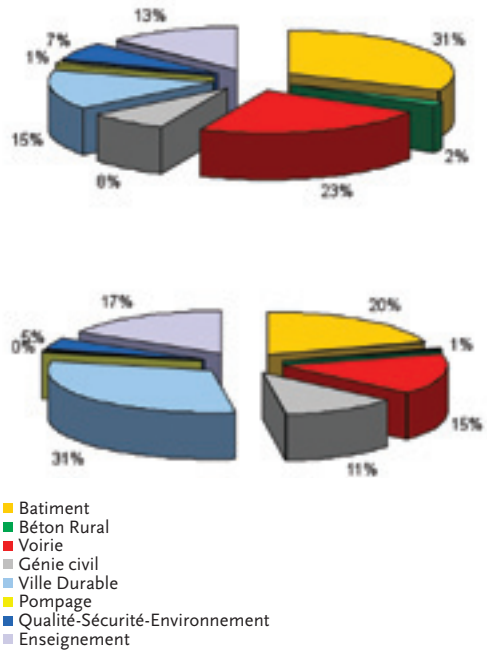

LA VOIRIE

En ce qui concerne la voirie, les délégués SNBPE région ont poursuivi la réalisation de réunions en animant des journées techniques, en participant à des salons, en nouant des partenariats avec d'autres fédérations (UNEP, FPI, SNAL...) et en organisant des manifestations de promotion. Ils ont aussi procédé à la mise à jour de leurs contacts (Conseils généraux et communautés de communes), en menant une grande enquête terrain auprès des 95 Conseils généraux et de 90 communautés de communes dont 30 de 10 000 à 50 000 ha, 30 de 50 000 à 100 000 ha, et 30 de plus de 100 000 ha, soit 5 de chaque par délégué régional.
Il en ressort que les Conseils généraux sont peu concernés, en dehors des giratoires et l'application des guides régionaux (SETRA), d'où peu d'attentes techniques, même si les aspects environnementaux les interpellent. Il apparaît clairement que les aménagements urbains ne relèvent pas de leurs champs de compétences.
En effet, **la réforme des compétences vers plus d'inter-communalité laisse les communautés de communes en ce moment dans l'expectative et peu réceptives. A ce jour seul l'entretien des ouvrages est assuré.** Il est noté plusieurs niveaux de compétences différents : Conseil général, communauté de communes, ce qui implique sur une même voie, qu'il peut y avoir plusieurs intervenants qui ne communiquent pas beaucoup entre eux.

Il convient de noter que l'expérience du désactivé est largement partagée, qu'il existe une demande d'un CCTP type. Il y a un bon retour sur les giratoires en béton et **une véritable attente de réunions d'informations techniques dans les communautés**

de communes qui ont tendance à confier le logement social à des bailleurs privés ou sous-traiter aux DREAL qui montent en puissance. Cela revient à faire cohabiter des compétences nationales et locales.

LE CONCOURS NATIONAL BÉTONS DÉCORATIFS ET D'AMÉNAGEMENTS

Le SNBPE a décerné, mercredi 20 novembre lors du Salon des Maires et des Collectivités Locales (Paris), les prix de la 2e édition de son « Concours national bétons d'aménagement et décoratifs » en présence d'Yves Krattinger, sénateur de la Haute-Saône et président de l'IDRRIM (Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité) et de Fabien Le Port, président de l'ATTF (Association des Techniciens Territoriaux de France). Six prix ont été attribués à des réalisations situées sur tout le territoire.

Créé en 2011, par le Syndicat National de Béton Prêt à l'Emploi en partenariat avec CIMbéton (Centre d'Information sur le Ciment et ses Applications), le Syndicat National des Adjuvants pour Bétons et Mortiers (SYNAD), le Syndicat Professionnel des Entrepreneurs de Chaussées en Béton et d'Equipements Annexes (SPECBEA), et le Syndicat National du Pompage du Béton (SNPB), le « Concours national bétons d'aménagement et décoratifs » valorise les réalisations en béton prêt à l'emploi (BPE) telles que les voiries à faible trafic et les voiries urbaines, les pistes cyclables, les aménagements liés aux transports en sites propres, les giratoires, les chaussées réservoirs et toutes autres réalisations en bétons d'aménagement et décoratifs.

LE GÉNIE CIVIL

Le plan d'actions se décline par segments : ouvrages d'art, Génie civil, travaux souterrains, ouvrages en site maritime et fluvial et thèmes transversaux, développement durable, normalisation, Eurocode béton, veille technologique, innovations, formation des jeunes, approche performantielle. Il se traduit par l'organisation de colloques, de sessions de formation et de journées techniques.

Une étude de marché est par ailleurs en cours : elle porte sur l'analyse des marchés des ouvrages de Génie civil « environnementaux ».

LE BÉTON RURAL

La 8e édition du « Concours national bétons agricoles » s'est conclu par une remise des prix le jeudi 3 octobre 2013 au Sommet de l'Elevage de Clermont-Ferrand :

- Prix de l'innovation : stabulation libre et bloc de traite – GAEC du Bain – Le-Pont-de-Beauvoisin (Isère),
- Prix de la conception : bâtiment de manège, stockage et écuries – Château d'Aubigny – Aluze (Saône-et-Loire),
- Prix du développement durable : unité de méthanisation – SARL Fevre Photovoltaïque – Brazey-en-Plaine (Côte-d'Or),
- Prix spécial du Jury - valorisation patrimoniale : pôle énergétique del'Abbaye de Fontevraud (Maine-et-Loire).

LE BÂTIMENT

Le SNBPE a noué en 2014 de nombreux partenariats avec le SNAL, la FPI, la CAPEB, l'Union Sociale pour l'Habitat afin de multiplier les interventions de promotion des solutions béton. Il a aussi fait connaitre BET*ie*, lancée en novembre 2011 et dorénavant accessible au grand public via

Alain Camus et Delphine Vrau

Vincent Waller et Arnaud Colson

Carole Deneuve et Jean Marc Golberg, Trésorier du SNBPE

Joël Neyhouser et Didier Riou, Président de l'UNICEM

le site INIES. Un groupe de travail BPE / CIMbéton travaille sur sa mise à jour pour l'adapter aux évolutions normatives.

L'AMÉNAGEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

A noter la participation à un colloque sur la ville durable de la filière béton, le 28 mars 2013 (Paris), la participation du SNBPE au « bus de la DREAL » du Gard en partenariat avec l'UNICEM et le SN Roc afin de valoriser des outils de production et la performance des matériaux les 30 et 31 mai 2013 (Languedoc-Roussillon) et à une première participation du SNBPE au congrès CINOV à Lyon (Rhône-Alpes).

Quant au salon des Maires et des collectivités locales, avec pour thème, « le béton atout cœur des territoires », il s'agissait pour la filière de valoriser les solutions béton verticales et horizontales dans l'aménagement durable des territoires.

LES AXES DE TRAVAIL 2014

Le SNBPE et CIMbéton continuent à rédiger de nombreux supports de formation, d'information, de promotion et de prescription dans les domaines de la voirie, du Génie civil, du béton rural et du bâtiment (maison individuelle et collectif). Ils ont produit et continuent à produire des études afin de valider les argumentaires qu'ils avancent pour relayer l'ensemble de ces supports. Le SNBPE dispose de 6 délégués régionaux et CIMbéton fédère la filière pour conduire des actions nationales de communication telles que le « Béton Naturellement » ou la « Ville durable ». Dans le cadre de leur partenariat, le SNBPE et CIMbéton décident des budgets annuels. En 2013, 290 000 euros ont été alloués pour déployer sur le terrain les campagnes voirie, Génie civil, bâtiment et bétons agricoles.
Les actions des délégués régionaux du SNBPE se décomposent en actions de promotion, de prescription, de lobbying et de formation et ce en concertation avec les collèges BPE régions. À l'issue d'une action, ils ont pour obligation de remettre les informations et les prospects recueillis à tous les membres de leurs collèges.
Depuis quelques années, et plus précisément depuis la mise en œuvre de la décentralisation, il apparaît que sur le terrain, les prospects sont maintenant très régionalisés voir « locaux » et que leur intérêt pour les actions menées par les délégués régionaux du SNBPE dépend très clairement des projets sur lesquels ils travaillent. Face à des prospects dispersés, il devient très difficile de les réunir dans de grandes réunions, d'où la nécessité de leur adresser des actions davantage de prescription et sur mesure.

Afin d'inscrire l'action du partenariat SNBPE/ CIMbéton dans la perspective de celle portant sur la ville durable menée par la filière (CIMbéton + SNBPE + FIB) au-delà de la communication définie pour le salon des Maires, devra s'attacher à développer des argumentaires à l'appui de thèmes devant être sélectionnés. **La Commission Développement propose de décloisonner les sujets (voirie, Génie civil, bâtiment, béton rural) pour les traiter de manière globale et transversale, de faire l'inventaire de l'ensemble des supports existants et de rédiger les passerelles qui seraient nécessaires pour les mettre en cohérence.**

Au-delà de l'édition 2013 du Salon des Maires, le groupe de travail filière est chargé de décliner des thèmes à partir des entrées « mieux vivre », « mieux circuler » et « mieux habiter ». L'objectif est que les syndicats doivent alimenter ces thèmes de leurs solutions constructives et inciter les entreprises à décliner leurs offres produits en s'inspirant de cette trame.

UN NOUVEAU CONCOURS EN 2014

En alternance avec le concours voirie prévu à nouveau en 2015 ; il s'agira de créer un concours transversal « aménagements durables des territoires » qui pourrait porter sur les thèmes suivants : la production d'énergie (méthanisation, usines d'incinération, éolien), la gestion de l'eau (distribution de l'eau potable, industrielle..., traitement des eaux usées et effluents, gestion des eaux de ruissellements), la mobilité (transports doux...) etc...

En 2014, la promotion des solutions béton et la communication resteront des axes prioritaires pour le SNBPE qui fêtera en juin son 50e anniversaire. ■

◆ **Benoist Thomas**
Secrétaire général SNBPE

SALON DES MAIRES

DÉBAT SUR LES ÉVOLUTIONS DES RELATIONS ETAT, COMMUNES

En marge de sa présence au Salon des Maires, le SNBPE a assisté au Congrès des Maires de France et notamment au débat sur les évolutions des relations Etat, communes.

Riche d'enseignements avec l'intervention de Marylise Lebranchu : *« on a perdu en proximité, en efficacité et en confiance. Pour autant, il n'est pas question de refaire l'histoire : on ne reviendra pas aux DDE, aux DDA... Cela n'aurait aucun sens de détricoter ce qui a pris des mois à organiser. On ne va pas non plus recréer de l'emploi ; l'objectif est la stabilité des personnels. En revanche, chaque ministère va devoir cartographier précisément ses troupes et réfléchir à une distribution optimum, à effectif constant. C'est un travail qu'il faudra faire, et qui sera fait. Toutefois, je le dis franchement : c'est un travail compliqué et je ne suis pas sûre que l'on y parvienne dans un temps court. »*

Anne-Marie Escoffier, ministre chargée de la Décentralisation, a commencé par rassurer les maires sur les intentions du gouvernement. *« La commune reste la cellule vivante auprès de nos concitoyens. Il n'est pas question de faire en sorte que la commune n'ait plus d'existence », a-t-elle déclaré aux élus présents. La ministre a ensuite assuré que le gouvernement voulait « tenir compte de la diversité des territoires » et qu'il n'était « pas question de modèle unique ». « Ce qui m'est cher, a-t-elle poursuivi, c'est la coopération intelligente entre les communes. Il faut partir d'un projet partagé car, derrière, l'objectif est de mieux servir nos concitoyens. »* La ministre a également indiqué *« que la carte intercommunale n'était pas figée »*, reconnaissant l'existence de quelques situations difficiles. ■

SALON DES MAIRES

LA FILIERE BETON A HISSE SES COULEURS

Réunie sur un stand « Le béton, atout cœur de nos territoires », la filière béton était présente au Salon des Maires et des Collectivités Locales du 19 au 21 novembre. Cette filière de proximité, actrice du développement local, était représentée par ses organisations professionnelles. Au plus près des préoccupations des décideurs publics, elle a présenté les innovations et les atouts du matériau béton pour un aménagement durable du cadre de vie.

DÉCOUVRIR LES SOLUTIONS BÉTON POUR L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU CADRE DE VIE

Sur le stand, la présentation des solutions béton dédiées à l'aménagement du cadre de vie était organisée en **trois espaces thématiques : mieux habiter, mieux circuler, mieux vivre** afin de refléter les grandes problématiques auxquelles les acteurs de la commande publique sont confrontés.

Le visiteur a découvert pour chaque segment du bâtiment, de la voirie ou du Génie civil, **l'offre et les innovations** du matériau pour la réalisation de projets à la fois techniques, durables et esthétiques.

Un large panel d'échantillons de bétons pour les sols extérieurs – désactivés, imprimés, bouchardés, cirés – était présenté sur le stand aux côtés de bétons innovants tels que les bétons drainants, les bétons isolants, les bétons dépolluants et même les bétons translucides et les bétons scintillants.

Des supports et outils d'information (vidéos, logiciels, publications techniques) ont été également mis à la disposition des visiteurs en complément des conseils apportés sur place par les experts.

MIEUX CONNAÎTRE LA FILIÈRE BÉTON

Sur le stand, de nombreux évènements :

SNBPE

- **Remise des prix du concours « Voirie béton »** : ouvert aux entreprises de mise en œuvre, aux producteurs de BPE mais aussi aux collectivités locales, le concours récompense des réalisations en béton prêt à l'emploi (BPE) telles que voiries à faible trafic, voiries urbaines, pistes cyclables, aménagements liés aux transports en sites propres, giratoires, chaussées réservoirs et autres réalisations en bétons d'aménagement et bétons décoratifs.

FIB

- **Conférence « Le béton et l'eau, une pluie de solutions » animée par Jérôme Bonaldi :** interventions de Bernard Chocat (expert), Denis Herinckx (expert FIB), Alain Birault (expert CIMbéton) autour des solutions béton pour l'assainissement, la gestion des eaux pluviales et la préservation de la biodiversité.
- **Remise des premiers certificats NF Eveil de la vigilance répondant à la norme NF P 98-335** : « Mise en œuvre des produits modulaires pour revêtements de voirie et espaces publics » garantit la conformité des produits aux exigences du marché.

LA FILIÈRE BÉTON FRANÇAISE : UNE FILIÈRE AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Le béton intervient pour la réalisation de 90 % des ouvrages : bâtiment, Génie civil, routes... La filière béton[1] assure donc une partie importante de l'activité dans les matériaux de construction.

La filière béton en quelques chiffres :

- **55300 emplois directs répartis sur le territoire**
- **350 000 entreprises de maçonnerie utilisent le béton au quotidien**
- **31 millions de tonnes de produits en béton, 41,6 millions de m² de béton prêt à l'emploi.**

UNE INDUSTRIE DE PROXIMITÉ QUI JOUE UN RÔLE ESSENTIEL DANS LE DYNAMISME ÉCONOMIQUE DES RÉGIONS

La filière béton contribue au dynamisme économique des régions et à la pérennité des emplois.
Les sites de production tissent un maillage très serré sur tout le territoire français, assurant partout une proximité de livraison sur les chantiers (30 km en moyenne pour le béton prêt à l'emploi, 50 km pour les produits en béton).
Ils contribuent à l'économie locale en proposant des métiers de proximité, « difficilement délocalisables ».
Les effectifs salariés de la filière béton sont répartis sur le territoire français sur 2766 sites de production, de façon plus équilibrée que les effectifs salariés dans leur ensemble.
La formation et la transmission des savoir-faire mis en place par la filière contribuent au dynamisme et la pérennité de ces emplois.

UNE FILIÈRE ÉCO-RESPONSABLE ENGAGÉE DANS LE PROGRÈS ENVIRONNEMENTAL

La filière béton, à travers ses hommes et ses produits, dispose de nombreux atouts pour relever les défis du développement durable : un matériau inerte et minéral, une disponibilité et une proximité de la matière première, un process de fabrication à froid peu consommateur d'énergie, un produit en fin de vie 100 % recyclable.
La filière béton s'est investi, très tôt, dans une démarche transverse de progrès environnemental basée sur le respect des réglementations les plus exigeantes (RT 2012 pour les bâtiments BBC et RT 2020 pour les bâtiments BEPOS).

En 2007 les résultats de l'étude indépendante sur la qualité environnementale des bâtiments (QEB) ont montré que les systèmes constructifs béton conjuguent au mieux performance environnementale, confort, résistance et innovation, pour un coût maîtrisé.

LA PRÉVENTION DES POLLUTIONS

Le béton, mélange de ciment (de 5 à 15 %) de sables, de granulats et d'eau est un matériau inerte. Il ne dégage aucun composé toxique, y compris en cas d'incendie, et ne peut être à l'origine d'aucune pollution.
Dans le cadre de la démarche Haute Qualité Environnementale la prise en compte de l'environnement se fait dès l'étape de conception des produits. Le choix des matériaux et des produits utilisés a, en effet, des implications sur les techniques de construction à mettre en place, les délais, les coûts de construction...
Les multiples atouts environnementaux et sanitaires du béton (durabilité, comportement mécanique, très bonne tenue au feu, performances thermiques, acoustiques...) sont attestés par les Fiches de Déclaration Environnementales et Sanitaires (FDES). Ces fiches permettent aux professionnels de la construction de s'informer d'une façon rationnelle sur les qualités environnementales et sanitaires des produits de construction en béton.
La filière béton a par ailleurs créé, pour ses prescripteurs (architectes,

1 Centre d'Information sur le Ciment et ses Applications (CIMBéton), le Syndicat National du Béton Prêt à l'Emploi (SNBPE) et la Fédération de l'Industrie du Béton (FIB), Union Nationale des Producteurs de Granulats(UNPG).

cabinets d'études...), des **outils de calcul spécifiques des impacts environnementaux :**
BET*ie*, Beton Impact Environnement, permet la création de fiches de Déclarations Environnementales et Sanitaires (FDES) sur-mesure pour le béton prêt à l'emploi dans le cadre d'un projet spécifique.
Le CERIB (Centre d'Etudes et de Recherches de l'Industrie du Béton) à développé la calculette **BBClic®** qui permet de simuler en ligne les performances énergétiques de plusieurs modèles de maison individuelle et de montrer que les solutions béton permettent de répondre aux exigences de la RT 2012 (maison basse consommation).

LE BÉTON : UNE DEUXIÈME VIE

260 millions de tonnes. C'est le volume annuel en France des matériaux de déconstruction générés par le secteur du BTP. Or en 2020, 70% de cette masse, dont une partie issue de mortiers et de béton, devra être recyclée.
L'emploi de béton recyclé complète en effet celui de granulats naturels. Ce type de matériau est déjà commercialisé aux entreprises de travaux publics et utilisé en applications routières, assurant ainsi une seconde vie aux bétons. Il faut savoir qu'un kilomètre d'autoroute nécessite environ 30 000 tonnes de granulats en sous couche.
L'implantation de plateformes de recyclage à proximité des besoins permet alors de limiter le transport et les émissions de gaz à effet de serre.
De plus, **en 2012, la filière a lancé le projet national « Recybéton »** qui a pour objectif principal de réutiliser l'intégralité des matériaux issus des bétons déconstruits, y compris, comme constituants de nouveaux bétons, et de les recycler comme matière première dans la production de liants hydrauliques (pour produire le clinker ou comme constituant de ciments composés).
Le projet a été initié par la filière béton à partir de l'idée lancée par l'Association Techniques des Industries de Liants Hydrauliques (ATILH), puis labélisé par le Réseau de Génie civil et Urbain (RGCU) du ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie.
Ces processus permettent de créer un écosystème industriel de proximité, où les déchets des uns deviennent les matières premières des autres. Ils concourent à l'indépendance énergétique de la France et encouragent la création d'emplois par le développement des filières vertes.
L'écologie est l'affaire de tous. Consciente de cet enjeu, l'ensemble de la filière béton a à cœur de répondre à toutes les interrogations suscitées par la fabrication, l'utilisation, le recyclage de ses produits. Il s'agit d'une préoccupation permanente qui doit motiver les décisions des acteurs politiques et économiques. En pratiquant une véritable éco-industrie, la filière industrielle du béton fournit la preuve au quotidien qu'il est possible de concilier activité industrielle et contribution à la préservation des ressources naturelles, tout en proposant des solutions durables et équitables pour les villes de demain.

UNE FILIÈRE INNOVANTE QUI PRÉPARE LA VILLE DE DEMAIN

Depuis l'invention du ciment armé autour de 1889, puis celle du béton précontraint en 1934, les qualités offertes par le béton se sont multipliées au rythme des innovations : esthétique, durabilité (meilleure résistance au gel, aux sels, à la corrosion), résistance à la compression, aux vibrations mais aussi plasticité, texture... Il n'y a pas un seul béton, mais plusieurs bétons, qui permettent de répondre à toutes les exigences architecturales et à toutes les contraintes de construction. En jouant sur sa composition, les industriels savent aujourd'hui adapter les performances du béton aux impératifs spécifiques imposés par certains ouvrages : stabilité statique et dynamique, tenue au feu, inertie thermique, efficacité acoustique, prouesse esthétique.
Parmi les dernières innovations majeures, citons :

- les bétons techniques tels les bétons auto-plaçants (BAP) ne nécessitant pas le recours à la vibration, qui ont permis de diminuer considérablement les nuisances sonores, tant pour les riverains que pour les ouvriers, et de rendre le travail moins pénible ;
- les bétons fibrés à ultra-hautes performances (BFUHP) incorporant des

fibres de verre ou de polypropylène qui améliorent les performances du produit ;

- les bétons à très hautes performances, aux excellentes propriétés mécaniques –résistance à la microfissuration, déformation sans rupture – qui permettent des fondations plus légères lors de la construction et un temps de chantier raccourci.

Ces nouveaux produits sont également porteurs de nouvelles fonctionnalités comme l'auto-nettoyance et la dépollution.

Au-delà de la performance et de la fonctionnalité, la dimension esthétique du béton n'a pas fini de nous surprendre. L'infinie variété des bétons (gris, blanc, coloré...), la diversité des traitements de surface (désactivé, bouchardé, grésé, poli, strié...), la myriade de formes (incurvées, profilées...) et de motifs imaginables offrent des solutions sur-mesure qui s'intègrent parfaitement dans l'environnement local.

La filière béton poursuit le développement de nouvelles technologies afin d'améliorer les performances mécaniques, thermiques, phoniques, ergonomiques ou d'étanchéité des produits et des ouvrages en béton.

LE BÉTON : UN ALLIÉ STRATÉGIQUE POUR LA CONSTRUCTION DURABLE

A l'heure où les collectivités territoriales s'orientent de plus en plus vers une démarche globale environnementale - création d'éco-quartiers, construction de bâtiments durables à basse consommation (BBC), développement de la biodiversité végétale urbaine – **le béton est un allié stratégique : c'est le matériau légitime de la construction durable.** Grâce à ses qualités thermiques, il permet notamment de réduire la consommation énergétique d'un bâtiment en activité et donc de réduire les émissions de CO_2.

Les systèmes constructifs en béton sont naturellement adaptés au modèle BBC (bâtiment basse consommation) et permettent de réaliser des bâtiments à énergie positive.

Aujourd'hui, de nombreux architectes et professionnels du secteur le considèrent comme le matériau de construction le plus simple, le plus compétitif et le plus performant pour réaliser des bâtiments à basse consommation conformes à RT 2012.

C'est pourquoi le béton est au cœur de nombreux projets urbains.

Dans cette quête d'un environnement durable, le végétal retrouve, peu à peu, une place de choix au coeur des villes. Avec 1,5 millions de m² par an, notre pays est l'un des premiers au monde pour la végétalisation du bâtiment : façades, toits, terrasses et coulées végétalisées... Souvent choisi comme support pour ce type de réalisations, le béton constitue un très bon refuge pour la biodiversité parce qu'il laisse le végétal exprimer toutes ses qualités. La végétalisation du bâtiment tempère le climat en ville, agit comme un isolant thermique supplémentaire, améliore la gestion des eaux pluviales, filtre l'air de ses polluants, atténue le bruit et augmente le bien-être des habitants.

Pour de nombreux architectes et maîtres d'ouvrage, le choix du béton dans l'habitat BBC, dans les éco-quartiers, dans les ouvrages collectifs répond aussi à l'enjeu de longévité. En effet, au-delà de son faible impact environnemental, de ses modes de fabrication économes en énergie, le béton présente l'avantage d'avoir une longue durée de vie au sein des ouvrages auxquels il est intégré, sans entretien coûteux.

LA SOLUTION BÉTON AU CŒUR DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

Le béton apporte une contribution quotidienne à l'amélioration et au confort de notre cadre de vie : maisons, écoles, bureaux, équipements sportifs, hôpitaux, routes, places, ponts, réseaux d'assainissement... Le béton crée partout des espaces de vie, de circulation et de partage pour le confort de tous.

UN MATÉRIAU AUX APPLICATIONS MULTIPLES

L'histoire de l'architecture de la première moitié du 20e siècle est indissociable de celle du béton.
Matériau de la modernité, le béton accompagne les évolutions de notre société. Fondations d'éoliennes offshore, façades, toits-terrasses et coulées végétales... Mais aussi canalisations pour les eaux potables et les eaux usées, le béton s'adapte, se transforme pour être de plus en plus présent dans notre environnement.
En offrant de nouvelles potentialités d'expression et de créativité aux ingénieurs et aux architectes, cette nouvelle génération de produits a ouvert la voie à des innovations sur tous les fronts.
Au cœur des territoires, si le béton est visiblement très présent en surface, il l'est aussi, mais de façon plus discrète, en sous-sol. Transports, parkings, évacuations, canalisations, gestion des eaux potables et des eaux usées, dans tous ces domaines, le béton est le matériau de référence.
Invisible et peu connue du grand public, la gestion des eaux est une activité en perpétuelle évolution qui contribue quotidiennement à la qualité de vie et au bien-être de tous. Et l'enjeu est de taille pour les collectivités locales, pour lesquelles l'extension des villes et l'accroissement de la population urbaine ont créé de nouvelles contraintes dans le cadre de la gestion du circuit des eaux.
L'évacuation et la canalisation des eaux de pluie représentent notamment un vrai défi en termes de sécurité des riverains et aussi de préservation de l'environnement. Et pour se prémunir contre les risques d'inondation, il faudra, à court terme, redimensionner les réseaux d'assainissement en augmentant leurs capacités.

Dans ce domaine, le béton, allié historique des réseaux d'assainissement depuis une centaine d'années, propose une variété de solutions. Ses capacités de résistance et d'étanchéité contribuent à la création de réseaux d'assainissement fiables et pérennes.

DES SOLUTIONS OPTIMISÉES POUR MIEUX CIRCULER ET MIEUX VIVRE DANS LA VILLE DE DEMAIN

Matériau d'architecture par excellence, le béton est souple, écologique et rassurant. Fabriqué à partir de matières naturelles et entièrement recyclables, il offre une grande liberté de formes et d'aspects : résistances mécaniques, performances thermiques, respect de l'environnement, confort acoustique, hygrothermie, solidité et pérennité.

Avec la densification croissante des villes – aujourd'hui 80 % de la population française habite en ville ou en périphérie d'une ville - tout le monde s'accorde sur la nécessité de mieux utiliser l'espace disponible et de mieux circuler. Ainsi, lors de la création de nouvelles voies de communication, les villes mettent de plus en plus en œuvre des projets qui utilisent les sous-sols. Cela implique souvent, en premier lieu, de désencombrer l'espace et de réorganiser

les réseaux divers déjà existants en les installant, par exemple, dans des galeries techniques.
Ici de belles perspectives s'ouvrent pour le béton. Tunnels, tranchées couvertes, parkings souterrains, voiries béton en souterrain, galeries techniques... Dans ces domaines le béton est le matériau le plus performant et le plus sûr.

La nécessité d'améliorer le cadre de vie dans un environnement urbain sans cesse densifié impose aussi d'imaginer de nouveaux modèles de voirie urbaine, plus enclins à la réduction des nuisances et à l'amélioration de la sécurité et du confort. Désormais la voirie doit s'intégrer harmonieusement à l'environnement bâti tout en réduisant les impacts sur l'environnement. Une des réponses possibles : le concept de chaussée multifonction qui intègre, au-delà des critères de sécurité et de confort, des notions d'esthétique, d'ambiance et de propreté et où le choix du revêtement jouera un rôle important. Dans ce domaine, la palette des matériaux et des procédés s'enrichit en permanence. On utilisera de plus en plus le mariage intelligent des matériaux, les pierres naturelles, les bétons coulés et modulaires.
C'est ainsi que, dans ces villes en devenir, le béton sera toujours un allié précieux en termes de sécurité, de confort, et d'esthétique, ouvrant sans cesse de nouveaux espaces de création.
« Le vocabulaire plastique du béton armé est si fantastique que nous pouvons oublier tout cela (les prémices de l'architecture). Et si nous voulons utiliser ce monde de formes nouvelles qu'il nous offre, le chemin à suivre est une architecture plus libre, plus inventive ». **Oscar Niemeyer.** ■

SOMMET DE L'ÉLEVAGE

CONCOURS NATIONAL BÉTONS AGRICOLES 2013

Le Syndicat National du Béton Prêt à l'Emploi (SNBPE) a organisé la 8e édition du « Concours National Bétons Agricoles ». La remise des prix a eu lieu le jeudi 3 octobre 2013 au Sommet de l'Elevage de Clermont-Ferrand.

Présent au Sommet de l'Elevage à Clermont-Ferrand pour la 8e année consécutive, le Syndicat National du Béton Prêt à l'Emploi (SNBPE) y a rémis les prix de son **« Concours National Bétons Agricoles 2013 »**, le jeudi 3 octobre 2013. Une nouveauté cette année, le stand du syndicat était, pour la première fois, installé dans le hall consacré aux bâtiments d'élevage, au plus près des éleveurs et de leurs préoccupations.

Organisé en partenariat avec le Centre d'Information sur le Ciment et ses Applications (CIMbéton), le Syndicat National des Adjuvants pour Bétons et Mortiers (SYNAD) et le Syndicat du Pompage du Béton (SNPB), ce concours a été lancé en 2006. Il récompense les bâtiments agricoles en béton les plus remarquables en s'appuyant sur des critères techniques, environnementaux et esthétiques. Connaissant un succès grandissant chaque année, le « Concours National Bétons Agricoles » mobilise des exploitations agricoles de toute la France. En effet, si le béton présente de nombreux avantages, il est surtout utilisé par les agriculteurs pour ses caractéristiques de praticité (le nettoyage), de durabilité (longévité de la construction) mais aussi écologiques.

Les ouvrages admis à participer sont les silos, les bâtiments d'élevage, les ouvrages d'assainissement, les bétons décoratifs, les chais et autres réalisations en béton d'aménagement. Ce large choix de constructions permet ainsi à de nombreuses propriétés agricoles de se lancer dans l'aventure.

4 prix décernés, 4 exemples de projets au service de l'aménagement durable des territoires !

Cette année, le jury a décerné 3 prix + 1 prix spécial : le prix du développement durable, le prix de la conception et le prix de la valorisation du patrimoine. Pour chacune des exploitations ou entités agricoles lauréates, l'entreprise de mise en œuvre, le producteur de béton prêt à l'emploi, l'exploitant agricole et enfin l'architecte du projet ont été récompensés.

Qu'il s'agisse de bâtiments d'élevage, d'équipements de loisirs ou d'unités de production d'énergie, pour chacun des projets primés, le béton prêt à l'emploi a été retenu pour ses qualités de durabilité, de résistance aux agressions, de performances techniques et d'intégration environnementales.

A noter également, que pour toutes ces réalisations, grandes ou petites, les concepteurs et architectes, les entreprises de mise en œuvre et bien évidemment les producteurs de béton sont tous des acteurs locaux, **tous soucieux d'utiliser un matériau issu de leur terroir.**

UN CONCOURS QUI A SU PRENDRE SON ENVOL

Depuis son lancement, le « Concours National Bétons Agricoles » devient de plus en plus populaire. Chaque année, la participation des bâtiments agricoles situés sur tout le territoire français augmente. Cette année, plusieurs dizaines de dossiers ont été déposés. Esthétique, durable et nécessitant peu d'entretien, le béton dispose de nombreux avantages tout en respectant l'environnement. Il trouve son application dans toutes les parties de l'exploitation agricole et représente également une solution sûre pour la gestion intégrée des déchets d'élevage, le recueil et le stockage d'eau.

LES PRIX

Cette année quatre prix ont été attribués :

▸ LE PRIX DE L'INNOVATION :
Stabulation libre et bloc de traite – GAEC du Bain – Le-Pont-de-Beauvoisin (Isère),

▸ LE PRIX DE LA CONCEPTION :
Bâtiment de manège, stockage et écuries – Château d'Aubigny – Aluze (Saône-et-Loire),

▸ LE PRIX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE :
Unité de méthanisation – SARL Fevre Photovoltaïque – Brazey-en-Plaine (Côte-d'Or),

▸ PRIX DE LA VALORISATION PATRIMONIALE :
Pôle énergétique – Abbaye de Fontevraud (Maine-et-Loire).

LE JURY

Présidé par Roger Blanc, président du Sommet de l'Elevage depuis 1992, le jury était composé de Anne Bernard-Gély (déléguée générale du SFIC), Jacques Guinoiseau (consultant) Jean-Sébastien Lhospitalier (exploitant et lauréat 2011), Jean-Luc Ménard (membre de l'Institut de l'Elevage) et Sandra Rimey (secrétaire générale de la SYNAD).

PRIX DE L'INNOVATION : STABULATION LIBRE ET BLOC DE TRAITE GAEC DU BAIN – LE-PONT-DE-BEAUVOISIN (ISÈRE)

Cette année, le prix de l'innovation a récompensé la construction d'une stabulation libre et d'un bloc de traite du GAEC du Bain, situé à Pont-de-Beauvoisin en Isère. La stabulation, destinée à la traite de 63 vaches, a pour objectif d'améliorer les conditions de travail des agriculteurs ainsi que les conditions de vie des animaux, tout en préservant le cadre environnemental.

LE PROJET

Le bâtiment agricole est composé d'une fosse de récupération du lisier, construite sur caillebotis, ainsi que d'un couloir d'alimentation. N'étant pas apparente, la fosse sur caillebotis permet de minimiser les nuisances olfactives et visuelles vis-à-vis de l'environnement et du voisinage. Cette fosse a été coulée en une fois avec un béton C35 XA2. Solide et ne nécessitant aucune mise en œuvre, la fibre de verre structurelle (100% minérale) a été utilisée pour le fond de la fosse. Elle s'est substituée au treillis de structure. 57.5 m² de béton XA2 ont été utilisés pour cette réalisation. L'utilisation du béton a pour objectif de pérenniser et moderniser l'exploitation agricole.

POURQUOI LE BÉTON ?

Esthétique et durable, le béton respecte l'environnement. L'utilisation du matériau béton est donc un choix tout à fait naturel, pour ce type de construction, soumise à des agressions chimiques fortes et nécessitant des conditions d'hygiène strictes. Le béton XA2, spécifiquement formulé contre ce type d'agression permet de garantir aux bâtiments une durée de vie d'au moins 30 ans. Par ailleurs, un système de récupération des effluents a été mis en place. Cela nécessite une parfaite étanchéité. Le béton répond donc parfaitement à cette contrainte en permettant la valorisation des effluents tout en protégeant le milieu naturel.

DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE

L'ouvrage s'insère dans le paysage local grâce à ses bardages et charpentes de bois, ainsi qu'à sa toiture en fibrociment qui s'intègre, en parfaite harmonie, avec les bâtiments d'exploitations et d'habitations proches et anciens, déjà existants. Par ailleurs, la mise en place d'un principe de récupération des effluents sans stagnation limite les nuisances olfactives et visuelles.

L'AVIS DU JURY

Utilisée principalement pour la réalisation d'éléments préfabriqués très minces, l'utilisation de la fibre de verre dans le béton prêt à l'emploi au niveau de la dalle, a séduit le jury. Grâce à ses qualités mécaniques ainsi qu'à sa rigidité, la fibre de verre représente un renfort très efficace. Elle offre également au concepteur une grande liberté architecturale. Pour le béton, elle dispose de nombreuses qualités : la maîtrise de la fissuration, une facilité et une rapidité de mise en œuvre, un renforcement multidirectionnel et homogène et enfin, un remplacement partiel ou total des armatures passives. Par ailleurs, le jury a souligné l'effort réalisé en matière de gestion des effluents.

ENTREPRISES AYANT PARTICIPÉES À LA MISE EN OEUVRE :

- Fabricant de béton prêt à l'emploi : Vicat,
- Conception de l'ouvrage : Maître d'oeuvre et architecte : Habitat Rural, Architecture – Mâcon (Saône)-et-Loire)
- Maître d'ouvrage : GAEC du Bain-Le-Pont-de-Beauvoisin (Isère),
- Entreprise : Maçonnerie Laurent Vial – Romagnieu (Isère).

PRIX DE LA CONCEPTION : BÂTIMENT DE MANÈGE, STOCKAGE ET ÉCURIES LE CHÂTEAU D'AUBIGNY – ALUZE (SAÔNE-ET-LOIRE)

Il s'agit d'un ensemble, manège et écuries pour chevaux de selle, auquel s'associe le stockage des fourrages. Ce domaine exceptionnel se situe à Aluze en Saône-et-Loire (71).

LE PROJET

Cet ensemble, bâtiment de manège, stockage et écuries est toujours en cours de réalisation. Il s'inscrit au cœur d'un projet global comprenant, une ferme bio, de la viticulture, un hôtel, un restaurant gastronomique, un terrain de polo et un élevage de chevaux.

POURQUOI LE BÉTON ?

Le béton offre une solution sûre, esthétique et durable parfaitement adaptée. Lorsqu'un cheval est logé en écurie, l'objectif est de lui procurer un environnement sain avec une protection adaptée. Les sols doivent être résistants et imperméables ce qui fait du béton le matériau idéal. Le béton utilisé pour les écuries est un béton de type C35/45 CEM III PMES. Ce béton est spécialement conçu pour les milieux agressifs et résiste aux déjections animales qui créent des attaques chimiques acides. Le béton choisi pour les murs du manège et le bâtiment de stockage est de type C25/30 CEM II A. 42. Il assure une résistance suffisante et une bonne qualité de parement. Ses caractéristiques chimiques et physiques lui confèrent des attributs essentiels comme la résistance mécanique, chimique et thermique. Par ailleurs la maintenance et l'entretien sont réduits. Ce type de béton favorise également la sécurité de circulation des engins et des chevaux.

L'AVIS DU JURY

L'utilisation du béton pour des écuries prend de plus en plus d'ampleur. Cela facilite leur nettoyage et rend l'entretien plus pratique afin de fournir au cheval le meilleur cadre de vie possible. De plus, le béton concourt efficacement à l'intégration des nouveaux bâtiments dans un ensemble architectural ancien de très grande qualité.

ENTREPRISES AYANT PARTICIPÉES À LA MISE EN ŒUVRE :

- Fabricant de béton prêt à l'emploi : Holcim Béton,
- Conception de l'ouvrage, Maître d'œuvre : Entreprise Grandin SA – Crissey (Saône-et-Loire),
- Maître d'ouvrage : Centre équestre : Château d'Aubigny – Aluze (Saône-et-Loire),
- Conception : Daniel Gogneau et Nathalie Chvestsova, propriétaires du Château d'Aubigny.

PRIX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE : UNITÉ DE MÉTHANISATION – SARL FEVRE PHOTOVOLTAÏQUE BRAZEY-EN-PLAINE (CÔTE-D'OR)

Cette installation permet de produire de l'énergie, en transformant par fermentation la matière organique en biogaz (mélange de méthane et de gaz carbonique) ainsi que de l'eau chaude.

LE PROJET

Issu d'une véritable démarche environnementale, le projet s'inscrit directement dans le plan de développement des énergies renouvelables voulu par le Grenelle de l'Environnement. L'innovation du projet réside dans l'association des déchets agricoles et industriels permettant la production d'électricité, d'eau chaude et de biogaz. Le biogaz est ensuite utilisé pour générer de l'électricité par combustion et pour produire de la chaleur. L'électricité produite sera revendue à EDF dans le cadre des objectifs du Grenelle de l'Environnement. Environ 1200 m de béton C30/35 prêt à l'emploi ont été utilisé pour cette réalisation.

POURQUOI LE BÉTON ?

Grâce à sa résistance mécanique et sa résistance aux agressions chimiques, le béton est le matériau le plus adapté pour construire une unité de méthanisation. Par ailleurs, avec un coût carbone faible (7 à 13% seulement de ciment entre dans sa composition) le béton a une empreinte environnementale peu élevée.

DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE

L'association des déchets agricoles et industriels est parfaitement reproductible. Une unité de méthanisation s'intègre facilement dans une zone verte. Les enjeux écologiques sont multiples : réduction des gaz à effet de serre, production d'énergie renouvelable en milieu rural, diversification de l'activité agricole.

L'AVIS DU JURY

Le jury a souligné la qualité remarquable du béton et sa mise en œuvre. Par ailleurs, la réalisation de cette unité de méthanisation permet une gestion durable et de proximité des déchets organiques du territoire. Elle facilite également le travail en commun entre les agriculteurs, les collectivités locales, les industriels, les riverains...

ENTREPRISES AYANT PARTICIPÉES À LA MISE EN ŒUVRE :

- Fabricant de béton prêt à l'emploi : Holcim Bétons Est,
- Conception de l'ouvrage, maître d'ouvrage : EURL Fèvre Photovoltaïque – Brazey-en-Plaine (Côte-d'Or),
- Maîtres d'œuvre et Gros œuvre : SARL Chevalier – Brasey-en-Plaine (Côte-d'Or),
- Dallage : Eurochape,
- Silo : Système Wolf,
- Conception : SARL Fevre, Photovoltaïque et Société Biogaz – Brasey en Plaine (Côte-d'Or).

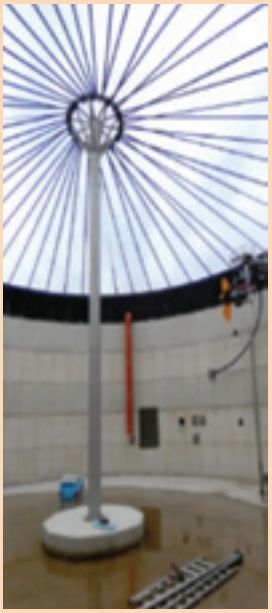

PRIX DE LA VALORISATION PATRIMONIALE : PÔLE ÉNERGÉTIQUE DE L'ABBAYE DE FONTEVRAUD (PAYS-DE-LA-LOIRE)

Dans le cadre du projet « Fontevraud Cité Durable », la région a entrepris la construction d'un nouveau pôle énergétique dédié à la plus grande Cité monastique d'Europe. « Frontevraud Cité Durable » est une démarche ambitieuse, devant permettre à l'Abbaye d'assumer pleinement sa responsabilité sociale et environnementale.

LE PROJET

Afin d'insérer le pôle énergétique dans un cadre particulièrement protégé et délicat (l'Abbaye de Fontevraud est classée aux monuments historiques), les concepteurs ont usé d'idées et de méthodes. Trois ans de recherches et douze mois de chantier auront été nécessaires pour mettre en place le projet.

Le bâtiment est un cube en béton armé enterré, servant à accueillir le stock de bois et la chaufferie au bois. Ce cube en béton armé dispose de 2000 m² de plancher et des voiles de 5 mètres de haut. Afin de bâtir ce pôle, 1000 m² de terre ont du être évacuées. De plus, 1162 m² de bétons spéciaux ont été nécessaires pour créer cette structure.

La principale innovation du projet à été de couler 1162 m² de béton sans vibrage. Le but étant de réduire les nuisances sonores dues à l'utilisation d'aiguille vibrante pouvant atteindre un niveau sonore de 100 décibels. 420 m² de béton ont été coulés en 6 heures à l'aide de 70 camions malaxeurs pour le radier de fondation.

POURQUOI LE BÉTON ?

Dans des sites historiques, le béton s'est ainsi imposé grâce à l'usage de granulats locaux qui permettent de traiter les espaces dans un souci de qualité et d'intégration au bâti environnant ou au paysage. Par ailleurs, l'usage de béton auto-plaçant a permis de gagner du temps de mise en œuvre de par son absence de vibrage. Le béton rempli les coffrages rapidement et le résultat obtenu après décoffrage est très qualitatif et esthétique.

DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE

Le pôle énergétique permet de diviser par deux la consommation d'énergie de l'Abbaye et par dix les rejets de gaz à effet de serre. Cette réduction s'accompagne d'une amélioration du confort thermique des usagers et de la conservation des bâtiments. Les coûts d'exploitation sont également réduits. La construction s'est faite dans le respect de l'environnement (notamment la norme HQE – Haute Qualité Environnementale). Un dispositif de stockage et de valorisation des déchets sont également prévus.

L'AVIS DU JURY

Le projet présenté par la région Pays-de-la-Loire a retenu l'attention du jury car il s'agit d'une démarche audacieuse (l'Abbaye de Fontevraud est un monument historique) avec des objectifs écologiques ambitieux.

ENTREPRISES AYANT PARTICIPÉES À LA MISE EN OEUVRE :

- Fabricant de béton prêt à l'emploi Lafarge Béton,
- Conception de l'ouvrage : Maître d'ouvrage : Région Pays-de-la-Loire,
- Maître d'œuvre : Entreprise Bonnel – Champigné (Pays-de-la-Loire),
- Bureau de contrôle : Veritas,
- Conception : Cabinet d'architecture des monuments historiques, Gabor Mester de Parajd – Paris.

Communiqué

PASSAGE DE TÉMOIN À L'UNICEM

Le 1er octobre 2013, Igor Bilimoff a succédé à Alain Pasquier comme délégué général de l'UNICEM (Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction).

Igor Bilimoff, 50 ans, était depuis 2005 le Directeur général de la Fédération des entreprises du recyclage FEDEREC. En marge de ses responsabilités au sein de cette fédération, il a présidé le Comité stratégique des éco-industries (COSEI) déchets, ainsi que le CEDAP, l'Association des directeurs d'organisations professionnelles. Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris en 1991, il a, au cours de sa carrière, occupé des fonctions de direction opérationnelle dans le domaine du service aux entreprises, et de la gestion des déchets industriels, au sein du groupe Veolia. Il a ensuite intégré la filiale recyclage du groupe pour y exercer des fonctions de négoce de matières premières recyclées, puis de représentation institutionnelle. ■

UN NOUVEAU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL À L'UNPG

Arnaud Hétroit succède à Alain Pasquier comme secrétaire général de l'Union Nationale des Producteurs de Granulats (UNPG). Agé de 36 ans, il est ingénieur-juriste en environnement de formation (Institut Supérieur de l'Environnement), et titulaire d'un Master en économie et gouvernance de l'environnement et du territoire (Université de Versailles - Saint-Quentin-en-Yvelines).

Dans l'exercice de ses précédentes fonctions, Arnaud Hétroit a acquis une solide expérience dans les domaines de la certification, et de la protection des milieux naturels (Dekra, Center Parcs) ainsi que dans celui de la construction. Il a en effet passé dix années au sein du réseau de la Fédération Française du Bâtiment, en charge notamment, pour les entreprises franciliennes, de la gestion des déchets du BTP et de l'environnement puis, au niveau national, des métiers du gros-oeuvre (délégué technique de l'Union Nationale des Entrepreneurs d'Enduits de Façades), ainsi que des métiers du bois (secrétaire général de la Fédération Française du Bâtiment Charpente Menuiserie Parquets). ■

Désignation

CHAMPAGNE ARDENNES

Le 10 septembre dernier, à l'unanimité, le Collège Champagne-Ardenne a porté à sa présidence pour un mandat de trois ans, Renaud Pastore, responsable commercial chez Marne Béton.

Renaud Pastore connaît bien le SNBPE puisque en tant que professionnel, il a présidé le groupe de travail béton rural de la Commission Développement du SNBPE, avant d'être de 2002 à 2004 délégué régional du syndicat, dans la région Est.

Redynamiser la vie syndicale, resserrer les liens avec les établissements d'enseignement et organiser une manifestation de promotion des chaussées béton en milieu sont les priorités de Renaud Pastore. ■

L'actu

55
Activité des régions

57
Assemblée générale UNICEM Paca-Corse

58
Réunion interrégionale Ouest - Le Mans

L'actu

Activité des régions

REIMS

16 octobre 2013

Le Syndicat National du Béton Prêt à l'Emploi (SNBPE) en partenariat avec le Syndicat Français de l'Industrie Cimentière, CIMbéton, et l'Union Nationale des Entrepreneurs de Sols Industriels ont organisé une journée d'information sur la conception et la réalisation des dallages concernant les bâtiments industriels et commerciaux, les entrepôts logistiques et les bétons décoratifs pour les sols intérieurs.

Cette journée d'information fut l'occasion de faire une présentation exhaustive de tous les enjeux techniques et financiers sans en oublier les contraintes, tant en terme de précautions de mise en œuvre que d'application du contexte normatif propre au monde des sols industriels et du béton prêt à l'emploi.

C'est dans cet esprit, que le SNBPE a réalisé, dans un premier temps, un exposé fort enrichissant sur les dernières évolutions du contexte normatif pour s'intéresser ensuite au concept nouveau de la calculette BET*ie* (BETon impact environnemental), le 1er outil de mesure des impacts environnementaux du béton prêt à l'emploi.

Son objectif principal : démontrer aux prescripteurs et aux constructeurs, les avantages de la solution béton en matière de qualité environnementale et de conception de bâtiments à basse consommation d'énergie (BBC).

C'est aussi lors de son exposé que Jean-Luc Armenante, délégué régional du SNBPE, a pu expliquer aux 95 participants que la calculette BET*ie* est le premier outil de ce type dans le secteur du bâtiment et des matériaux de construction. Il permet la création de Fiches de Déclaration Environnementales (FDE&S) des bétons prêts à l'emploi qui donnent les premières données sur les impacts environnementaux des ouvrages construits.

Cette superbe journée d'échanges a permis aussi à tous les participants d'origines professionnelles très variées d'enrichir leurs connaissances dans le domaine des bétons décoratifs, ce qui a prouvé, une nouvelle fois, que les sols en béton sont solides... et beaux à la fois. Le béton est bel et bien « le matériau de tous les possibles ».

BEAUNE

3-4 octobre 2013

Le 1er congres inter-regional Grand Est et le 45e congres national de l'ATTF.

L'Association des Techniciens Territoriaux de France a organisé les 3 et 4 octobre dernier à Beaune un événement majeur pour l'association.

Chaque année, chaque région à la charge d'organiser individuellement sur son territoire un congrès local.

Cette année, les régions Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté et Lorraine ont décidé de mutualiser leurs efforts en s'associant, afin d'organiser le 1er congrès inter-régional du Grand Est, une première en la matière.

L'ATTF en a profité ainsi pour organiser, à cette occasion, son congrès national, et souffler ses 45 printemps.

De ce fait, l'ensemble des partenaires exposants a ainsi pu profiter d'une communication élargie à la France entière et d'un public plus nombreux.

Effectivement, le SNBPE, comme à son habitude, faisait partie intégrante de la centaine d'exposants présents au palais des congrès de Beaune dans un espace d'exposition s'étendant sur plus de 3000 m², aménagé en conséquence.

Notre syndicat a pu ainsi accueillir environ 350 personnes sur son stand dont les nombreux adhérents, élus et partenaires de l'association :

- 3.700 adhérents invités au congrès national, dont 700 membres Grand Est
- participation de l'Association des Maires de France (AMF21),
- participation du Centre National de la Fonction Publique (CNFPT) à plusieurs thèmes techniques.

C'est ainsi que le SNBPE a pu mettre en valeur la multiplicité et la qualité des applications du béton prêt à l'emploi dans les différentes thématiques de développement :

- aménager durablement,
- équiper durablement,
- se déplacer sereinement,
- investir sereinement,
- le béton matériau 100% minéral, 100% naturel.

Sur notre stand, les échanges avec les techniciens des collectivités territoriales furent très riches. Chacun a pu à loisir faire partager son expérience et repartir dans les communes, communautés de communes, agglomérations, Conseils généraux et Conseils régionaux avec une connaissance plus approfondie des applications multiples et variées du béton prêt à l'emploi et notamment dans le domaine des bétons décoratifs.

LIMOUSIN

29 novembre 2013

La CAPEB de la Creuse

L'actu

Le 29 novembre dernier s'est tenue à Guéret, à l'attention des adhérents de la CAPEB de la Creuse section maçonnerie, une soirée d'information technique sur l'utilisation des bétons en milieu agricole et sur les bétons décoratifs pour les aménagements extérieurs. Une information technique très attendue puisque cela faisait presque 10 ans que la CAPEB de la Creuse, section maçonnerie, n'avait pas refait de soirée technique.
Ce fut l'occasion pour la déléguée régionale Centre-Est, Estelle Rodot, de rappeler les types de bétons adaptés au milieu agricole pour la durabilité des ouvrages. Cette soirée technique s'est poursuivie par une présentation complète de la gamme des bétons décoratifs (désactivés, bouchardés, empreintes, poreux etc...), et une sensibilisation de tous les utilisateurs à la mise en œuvre de ces bétons. Cette soirée d'information technique a réunie une dizaine d'artisans maçons qui se sont montrés attentifs, participatifs et ont posé de nombreuses questions. Ces soirées techniques restent un moment important pour les maçons mais aussi pour nos adhérents : outre l'aspect informatif, elles permettent l'échange et parfois d'apporter des réponses aux questions de chantiers, aux problématiques quotidiennes.

16 et 17 décembre 2013

Des formations a Egletons

Les 16 et 17 Décembre 2013, Patrick Guiraud, directeur délégué Génie civil à CIMBéton et Estelle Rodot déléguée régionale Centre-Est au SNBPE ont animé deux journées de formation auprès des classes de BTS Travaux publics, section Génie civil du lycée professionnel Caraminot à Egletons, et auprès des étudiants de l'Ecole d'Application aux

Métiers des Travaux Publics (EATP).
A la demande de la responsable de la section des BTS de l'EATP, lors de la 1ère journée les étudiants attentifs ont été sensibilisés à la thématique « béton et développement durable », avec en conclusion la présentation de BET*ie* (Béton et Impacts Environnementaux).
La 2e journée s'est déroulée au lycée professionnel Caraminot à l'attention de plusieurs sections de BTS (TP et économistes). Nous avons abordé et expliqué devant plus de 100 élèves, l'évolution de la norme NF EN 206-1/CN et les innovations dans le béton (bétons autoplaçants, BHP, les fondamentaux de la mise en œuvre des bétons etc...).
Afin de créer de l'interactivité avec les étudiants, les interventions étaient ponctuées de vidéos et de petits questionnaires, qui ont permis de maintenir l'auditoire curieux et attentif.
Pour cette 1ère intervention, le bilan est donc très positif : les professeurs des sections « Génie civil » souhaitent d'ailleurs pérenniser ce partenariat.

LE SNAL

Le démarrage d'un partenariat « durable ». C'est dans le cadre du partenariat entre CIMbéton et le Syndicat National des Aménageurs Lotisseurs (SNAL), que le 10 octobre dernier, le SNBPE était présent à la réunion régionale du SNAL Rhône-Alpes / Auvergne / Bourgogne / Franche-Comté qui s'est déroulée à Lyon dans les locaux de ERDF.
Cette chambre régionale du SNAL est la plus importante puisqu'elle réunie 37 adhérents.
Après la signature d'une convention régionale avec ERDF, ce fut l'occasion, en tant que partenaire, de pouvoir présenter aux adhérents du SNAL régional, le SNBPE et CIMbéton.
Mais cela a surtout permis d'expliquer et de faire découvrir les atouts de la filière et du béton prêt à l'emploi, notamment pour leurs futurs aménagements « durables ».
L'exposé s'est poursuivi par la présentation des bétons de voiries et la présentation de la gamme des bétons esthétiques.
Cette 1ère intervention fut l'opportunité de faire découvrir les atouts du BPE, le président du collège BPE Rhône Alpes, a trouvé face à lui un auditoire plutôt réceptif et à l'écoute.
Le partenariat entre le SNBPE et le SNAL ouvre de belles perspectives. Le lien étroit entre le SNAL et les associations des maires, nous offre la possibilité de promouvoir, par leur intermédiaire, la solution béton.
En fin de réunion, les adhérents du SNAL Rhône-Alpes ont sollicité le SNBPE pour organiser prochainement une visite d'un centre de recherche en béton et d'une unité de production, confirmant ainsi le démarrage d'un vrai partenariat durable. ■

PACA-CORSE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE UNICEM PACA-CORSE

Si l'Assemblée générale s'est tenue un vendredi 13, il ne faut pas pour autant mettre son crédit au succès de la chance ou du hasard !

Qu'il s'agisse de la matinée réservée aux adhérents ou de l'après midi consacrée au thème « biodiversité et filière minérale », cette journée a été une réussite complète.

70 adhérents étaient présents dans le cadre majestueux de l'Hôtel Dieu à Marseille, pour assister à la présentation de l'ensemble des actions menées durant l'année écoulée.
Carriers, producteurs de BPE, préfabricants*, producteurs de minéraux industriels... Tous ont pris part à la manifestation, en apportant des témoignages enrichissants pour l'ensemble des acteurs.
En effet, jouant pleinement son rôle de fédération de matériau, l'UNICEM PACA a su rassembler les hommes et leurs métiers autour de valeurs communes, ne limitant pas son action à une branche mais se mettant bien au service de tous.
Forts d'une matinée dynamique, organisée de main de maître par Marie-José Zorpi, secrétaire générale UNICEM PACA-Corse, les participants ont déjeuné avant d'assister au colloque de l'après midi.
En effet, dans la foulée de l'Assemblée générale statutaire était organisé un colloque sur la biodiversité.
Représentants de l'État, collectivités locales (conseillers régionaux, députés, maires...), associations de protection de l'environnement... Ce sont près de 215 personnes qui ont assisté aux présentations et débats tenus sur le sujet.

A noter la présence de Didier Riou (président de l'UNICEM), Nicolas Vuilier (président de l'UNPG), Benoist Thomas (secrétaire général du SNBPE), Igor Bilimoff (délégué général UNICEM), Arnaud Hétroit (secrétaire général de l'UNPG), qui montre l'intérêt porté par les instances nationales au travail de la région.

Témoignages, vidéos, reportages, tables rondes... Tout était fait pour apporter à chacun une information la plus exhaustive possible.

Et le béton n'était pas absent des débats !

↖ José Lopez Del Hoyo, président du collège BPE PACA-Corse

↙ Guy Laborde président UNICEM PACA-Corse

José Lopez Del Hoyo (président du collège BPE PACA-Corse) a rappelé avec force et conviction, l'intérêt d'une industrie locale soucieuse de son environnement.
Benoist Thomas a participé à la table ronde en rappelant les possibilités constructives de notre matériau, propices au respect et au développement de la biodiversité, comme les passages à faune, (la fameuse passe à blaireaux) les nichoirs à oiseaux intégrés aux voiles en béton ou aux enrochements artificiels permettant la reproduction de poissons ou de crustacés par exemple.

Les granulats sont extraits dans des carrières respectueuses de l'environnement sous toutes ses formes, pour être à leur tour ajoutés à la composition d'un béton qui, de par son application, favorisera cette même biodiversité. D'un bout à l'autre de la chaîne, la filière minérale est vertueuse.

Remercions les participants et félicitons Marie-José Zorpi pour son rôle dans la réussite de cette belle manifestation. ■

*En région PACA, une grande partie des entreprises de préfabrication de béton adhèrent à l'UNICEM.

◆ **Nicolas Luttringer**
Délégué SNBPE
Sud-Est

2 OCTOBRE 2013

RÉUNION INTERRÉGIONALE OUEST - LE MANS

Deux années après avoir organisé la troisième réunion inter-régionale du SNBPE, les Présidents des régions Centre, Bretagne, Pays-de-la-Loire et Poitou-Charentes ont souhaité renouveler cet événement à travers l'organisation d'une nouvelle journée qui s'est déroulée le 2 octobre 2013 au Mans.

104 professionnels du monde de la filière BPE, incluant le comité directeur du SNBPE et des collaborateurs des membres des Collèges, ont pris part à cette rencontre inter-régionale du 2 octobre 2013 au musée des 24 heures du Mans.

Les prototypes d'endurance ont fait un peu de place pour accueillir les représentants du Grand Ouest...

Les Présidents des quatre régions ont salué l'investissement et le professionnalisme de Jacques Guinoiseau, tout au long des 13 années passées au service de l'animation de la vie syndicale.

Lors de cette journée, les participants ont assisté à une présentation des derniers travaux des Commissions nationales du SNBPE (Développement, Environnement, Sécurité, Technique, Transport).

→ Delphine Vrau, présidente de la Commission Technique

En présence des directeurs régionaux des sociétés productrices de BPE adhérentes et avec la participation de leurs collaborateurs techniciens, commerciaux et exploitants, Frédéric Bidal (Président de la Commission Sécurité) a fait le point sur des sujets tels que l'accueil en sécurité et le modèle de PPSPS syndical.

Par la suite, Jean-Marc Potier (chargé de mission technique au SNBPE) et Delphine Vrau (Présidente de la Commission Technique) sont intervenus afin de présenter les récentes évolutions du corps de la norme béton NF EN 206-1/CN et leurs impacts sur son application.

Le suivi de la mise en place de l'écotaxe poids lourds et la synthèse de ses modalités d'application ont été détaillés par Joël Neyhouser (Président de la Commission Transport).

La matinée s'est clôturée avec des interventions sur les différents sujets d'actualité de la Commission Environnement. Après une introduction d'Arnaud Colson (Président de la Commission Environnement), Jean-Marc Potier a repris la parole sur les sujets de la classification A+ du béton vis-à-vis de la qualité de l'air intérieur et de la gestion des déchets.

→ Philippe Lapart, société Tragor

En conclusion, Philippe Lapart (société Tragor) a suscité un grand intérêt des participants en présentant le retour d'expérience de sa société sur la gestion des retours de bétons. En collaboration avec des producteurs BPE du Sud-Ouest, la société Tragor a mis à disposition ses camions afin de récupérer les excédents de production et de les acheminer sur des plateformes de recyclages. En fonction des besoins régionaux, cette solution pourrait être duplicable.

Après un déjeuner riche en échanges entre les adhérents et les intervenants, Catherine Alcocer (CIMbéton) a présenté les enjeux stratégiques de l'action « Ville Durable », partagée par l'ensemble de la filière béton pour les trois prochaines années.

Cette thématique se décline suivant les 3 items suivants : « mieux habiter », « mieux se déplacer » et « mieux vivre ». Ce sujet a, depuis, été mis en lumière sur le stand de la filière lors du dernier Salon des Maires. Des actions régionales sont également prévues afin de rappeler, notamment, la place du minéral dans la ville.

Afin de prolonger les échanges ayant trait à la thématique développement durable, David Guglielmetti (membre de la Commission Développement) est revenu sur la RT 2012 et les réponses apportées par le béton au niveau du système constructif. L'assemblée a ainsi pu prendre connaissance du bel exemple donné par l'ADEME à travers la réalisation de ses bureaux à Angers illustrant les performances énergétiques des réalisations en béton.

La dernière intervention de cette journée fut consacrée au chantier significatif du théâtre des Jacobins du Mans. Jean-Philippe Maret (entreprise Heulin) a présenté les différentes étapes de l'avancement de cette réalisation ainsi que les difficultés et les réponses mises en pratiques, afin de répondre au challenge tant technique qu'architectural.

Encouragés par les retours très positifs des participants, les Collèges régionaux du Grand Ouest souhaitent avoir l'occasion de renouveler ce type d'échanges, tant sur le fond que sur la forme.

Suite à cette rencontre, Olivier Apruzzese, Président du SNBPE, a tenu à saluer la mobilisation des acteurs régionaux du SNBPE et a exprimé sa grande satisfaction d'avoir participé à cette journée qui constitue un moment convivial et privilégié pour le dialogue entre les quatre régions Ouest et le Comité Directeur du SNBPE. Il a également souligné le succès rencontré au vue du nombre significatif de participants, ce qui renforce la légitimité de ce type de réunion.

Olivier Apruzzese ←

Olivier Apruzzese constate que la visibilité de la profession et des actions syndicales se trouve confortée par ce type d'évènement. La qualité des intervenants et les thèmes divers ont permis d'avoir des échanges larges et enrichissants autour de bonnes pratiques du métier du BPE et de mettre en exergue des sujets tels que les possibilités en termes de gestion des déchets.
Au regard des apports et de la réussite de cette journée du 2 octobre 2013, Olivier Apruzzese encourage le renouvellement de ces réunions interrégionales au niveau des autres Collèges. ■

Syndicat National
du Pompage du Béton

Pompage
du béton

61
Edito

63
Promotion et gouvernance : une assemblée générale tournée vers l'avenir

67
Le parc éolien terrestre en Picardie

70
Formation Sud-Est

71
Formation Sud-Ouest

Edito

Cher adhérents,

Il y a un an, je rédigeais mon premier édito en tant que Président du SNPB. A l'issue de cette première année de présidence, je l'ai relu et j'en ai tiré deux grands enseignements. Le premier, c'est que l'avenir, par définition, est toujours incertain. Le deuxième, c'est que nous devons sans cesse nous améliorer et que nos souhaits, nos objectifs, nos marchés, nos personnels, demeurent les préoccupations permanentes des chefs d'entreprise, de leurs encadrements et des permanents syndicaux qui constituent les forces vives de notre profession. Partant de ces constats, j'ai pensé que l'édito de l'année dernière pourrait être reconduit pratiquement in extenso. La vie professionnelle est ainsi faite. Elle nous conduit, quelle que soit l'époque, à des combats permanents : la performance, la maîtrise des coûts, la formation, l'innovation, les conditions de travail, la sécurité, l'environnement... Il ne faut lâcher sur rien.

L'année 2014 sera encore, vraisemblablement, une année difficile. Nous nous attacherons à la réussir en améliorant quelques points particuliers parmi ceux que nous avons actés lors de notre dernière Assemblée générale : faire de notre syndicat un grand syndicat en recrutant de nouveaux adhérents, simplifier notre charte pour renforcer les relations SNBP / SNBPE et pour faire en sorte d'améliorer le service rendu aux clients de nos deux professions, et enfin réorganiser la vie régionale pour une plus grande participation du SNPB à la vie des collèges... Sans rien lâcher, je le répète, de tout ce que j'ai cité précédemment.

Dans ces périodes difficiles, il convient d'envisager l'avenir avec une relative sérénité. Nous, les chefs d'entreprise, nous devons travailler davantage. L'avenir est peut-être incertain mais il se gère, il se prépare et il se gagne parce que, nous le savons, il est en grande partie entre nos mains. Je refuse de sombrer dans le pessimisme ambiant. D'autres, avant nous, ont relevé des défis bien plus inquiétants. Nous devons nous mobiliser, échanger, discuter, innover, prévoir...

Ce sont les vœux que je formule pour 2014, pour nos entreprises, pour nos professions et pour nos syndicats. Je formule aussi des vœux pour nos personnels et pour leurs familles que ce monde nouveau, en pleine mutation, inquiète. Je veux leur dire que je les comprends. Je veux leur dire que la défense de l'entreprise, le dialogue et le professionnalisme ne sont pas des sécurités absolues mais je sais qu'elles peuvent nous permettre de passer cette crise, qui dure depuis trop longtemps. Elle finira, comme toutes les autres, par s'arrêter et notre bonheur d'avoir su la gérer et d'avoir su la traverser n'en sera que plus grand.

Meilleurs vœux à tous pour l'année 2014. ■

◆ **Antonio Agostinho**
Président du SNPB

Promotion et gouvernance

Une Assemblée générale tournée vers l'avenir

L'adoption d'un règlement intérieur

En complément des statuts et, pour reprendre des résolutions antérieures du Conseil d'administration, un règlement intérieur a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée générale du 3 décembre 2013.

En résumé, ce qu'il faut en retenir :

- Toute demande d'adhésion doit être formulée par écrit et adressée, soit au Président de Collège régional SNPB concerné, soit au Président du Syndicat ; l'adhésion de l'entreprise est conjointe avec son adhésion à l'UNICEM régionale,
- Lorsqu'il recevra une demande d'adhésion, le Président du Collège ou son représentant dûment mandaté, rencontrera l'entreprise afin de s'assurer qu'elle correspond aux attentes du Syndicat : procédures de commande, équipements de prévention, formation des conducteurs, amorçage de pompes, formateur certifié Afnor...
- Dès que l'admission est prononcée, l'adhésion, pour être considérée comme effective, doit être concrétisée par le versement du droit d'entrée,
- L'adhésion ne deviendra effective qu'après un avis favorable du Conseil d'administration et le règlement de la facture du doit d'entrée,
- L'entreprise bénéficie alors de tous les droits et prestations syndicales,
- De son côté, l'entreprise s'engage : à participer à la vie syndicale, à respecter les statuts et le règlement Intérieur du Syndicat, à ne pas remettre en cause son adhésion pendant un délai d'un an, à s'acquitter des cotisations, à répondre aux demandes de renseignements sur son activité,
- Les Collèges contribuent à l'établissement des politiques du SNPB ; ils sont les relais régionaux pour la conduite de toutes les actions intéressant les entreprises. Le Conseil d'administration peut réunir les Présidents de Collèges, afin de prendre leur avis sur les grandes orientations.

Promotion

Jean-Marie Modica « *Afin de mieux connaître les attentes des prescripteurs et du marché pour ensuite affiner sa stratégie promotionnelle, le SNPB a décidé de mener en 2013 une étude marketing confiée au cabinet JCA.* »

Cette étude en cours de finalisation laisse déjà apparaître les premières tendances :

- 1er facteur relevé par l'étude : d'autres habitudes que le pompage sont bien ancrées dans les entreprises de mise en œuvre. Les clients potentiels sont d'abord, dans une logique d'optimisation du matériel présent sur le chantier, des utilisateurs difficilement sensibles à tous les arguments développés par le Syndicat. Le cadencement devient un élément important dans le développement du taux de pénétration.

Propositions de la Commission Promotion

- Utilité de la démarche en amont (services études, syndicats professionnels...),
- Faire évoluer la fiche syndicale de prise de commande pour tenir compte des conditions de mise en œuvre (cadence),
- La diffusion de ces nouveaux bons de commande se fera soit :

1. par une sensibilisation des Collèges et la remise des outils aux entreprises de BPE pour des actions de formation interne ,
2. par l'inscription de ce thème dans les programmes des TPMCI et des CQP,
3. par l'inscription au catalogue de CEFICEM d'une journée de formation.

•2e facteur : l'offre est trop peu valorisée et la prise de commande encore trop souvent « standard », sans découverte/analyse suffisante du chantier et sans dimension réelle de conseil. La mise en avant de questions de sécurité se fait au détriment de la performance du pompage.

Propositions de la Commission Promotion

•Informer et former les agents de planning et / ou chefs de centrale,
•Diffuser un guide à l'agent de planning du type « allo commande »,
•Orienter les questions de sécurité dans le sens de l'optimisation de l'opération de pompage.

•3e facteur : des expériences clients dommageables : l'offre commerciale et technique est à réexaminer. Une réflexion est à mener sur la prescription, le devoir de conseil dans la pompe entre, l'entreprise BPE qui prescrit, l'entreprise de pompage qui conseille et le client qui est informé.

Proposition de la Commission Promotion

Au-delà de la prise de commande, il faut insister sur la formation des commerciaux, sur le travail des argumentaires.

Les pistes marketing et commerciales : il conviendra de conseiller à la profession de faire une offre mieux adaptée à chaque typologie de chantier. On n'envoie pas la même pompe chez un particulier que chez un dallagiste.

Proposition de la Commission Promotion

- Simplifier l'offre et de la facturation du pompage pour davantage de clarté,
- Partir des argumentaires établis par les Collèges Nord et Rhône-Alpes,
- Suggérer aux adhérents BPE / PB d'accompagner le plus possible les entreprises de mise en œuvre,
- Remettre à jour la fiche DICT et rappeler les procédures à suivre pour obtenir les autorisations nécessaires à la mise en place d'une pompe.

Au vu de ces premières conclusions, la Commission Promotion a souhaité aller plus loin pour mieux connaître les motivations du marché. Les résultats complets de l'étude seront communiqués aux adhérents du SNPB lors d'une réunion nationale à programmer au 1er semestre 2014.

En fonction des résultats et des orientations qu'ils donneront, la Commission Promotion, aidée d'une agence de communication spécialisée, proposera au Conseil d'administration pour validation et à tous les adhérents pour action, le développement d'une nouvelle stratégie promotionnelle.

Le rapport moral du président

« Me voila au terme de la première année du mandat que vous m'avez confié. Je vous propose à présent d'en faire le compte-rendu afin que nous puissions ensemble en faire le bilan.

En ce qui concerne l'élargissement de notre Syndicat à de nouveaux adhérents, vous noterez, non pas la frilosité du syndicat, mais sa rigueur. Nous avions décidé ensemble d'une procédure stricte d'adhésion et vous venez de la valider à nouveau en adoptant tout à l'heure, un règlement intérieur qui la détaille précisément. Désormais notre construction statutaire est complète.

En 2013, nous avons accueilli :
•La SARL Garcia TP Pompage que dirige Sébastien Garcia à Narbonne,
•La SARL Monteiro Père & Fils que dirige Manuel Monteiro à Roussillon,
•Deux A Béton, dirigée par Flora Angélou à Saint Laurent du Var,
•CM Pompage dirigé par Didier Chavanne à Brignais,
•et la SARL PBG dirigée par Jean-Pierre Pra à Lumbin.

Nous souhaitons la bienvenue à tous ces nouveaux adhérents, persuadés que leur expertise ne manquera pas de venir enrichir la vie syndicale, notamment dans les collèges régionaux.

A côté de ces adhésions, le Conseil d'administration a du constater le départ de quelques entreprises du syndicat, notamment en raison de leur cessation d'activité.

A CE JOUR LE SNPB COMPTE 109 ADHÉRENTS.

LA PRÉVENTION DES RISQUES RESTE BIEN ÉVIDEMMENT UNE PRÉOCCUPATION MAJEURE DE NOTRE SYNDICAT

Le SNPB a mis à la disposition des entreprises de pompage de béton et des producteurs de BPE, une vidéo et son livret pédagogique de prévention des risques électriques et ce dès 2006. Ce support de formation a été réédité à plusieurs reprises.

Ensuite le syndicat a diffusé un second outil d'information / formation en éditant en 2009 un nouveau support composé, en fait, de deux outils à savoir la vidéo de prévention des risques électriques, plus un nouvel outil inter-actif développant tous les autres risques sous le nom d'« accueil sécurité des conducteurs de pompes à béton ».

Jean-Marie Modica ←

C'est ce dernier support que le SNPB a décidé de mettre à jour, afin de tenir compte des retours d'expériences, d'accidents récents, des mesures de préventions pour les anticiper (fouettement des flexibles, embouts et « S » métalliques) et des évolutions réglementaires (habilitation électrique).

Cet outil, contrairement aux éditions précédentes, n'a pas été diffusé sous la forme d'un livret pédagogique accompagné d'un CD-rom. En cohérence avec la stratégie de développement durable de l'UNICEM, les adhérents du SNPE et du SNBPE pourront le télécharger dans les espaces réservés des sites www.snpb.org et www.snbpe.org.

La Charte, signée il y a 3 ans par le SNBPE et le SNPB, est arrivée à son terme. Elle doit rester le socle des bonnes pratiques que les deux professions s'engagent mutuellement à respecter.

Une mise à jour simplifiée est en cours et travaillée par le SNPB et SNBPE, qui devraient être en mesure de la reconduire pour une période de 3 ans et la signer solennellement lors de la réunion nationale du SNPB à programmer en mars / avril 2014.

La vie de la certification de compétences des conducteurs de pompes à béton a été marquée par le renouvellement des certifiés, arrivés au terme des trois premières années de leur certificat.

26 évaluations ont été réalisées entre juillet et octobre 2013 mais 9 formateurs n'ont pas retourné leurs dossiers malgré les relances de l'AFNOR et du Syndicat.

Les auditeurs, aux cours des sessions organisées dans toute la France afin de rester au plus près des entreprises, ont relevé les points forts suivants : une bonne maîtrise des risques et des moyens de prévention liés au pompage, une pédagogie adaptée, une formation continue adaptée, une maîtrise de la fonction avec un certain recul qui permet de suivre et d'analyser les cas proposés, et un professionnalisme avéré. Ils ont par ailleurs souhaité voir améliorer la prise en compte du risque de fouettement pendant la phase de préparation du pompage, la gestion du périmètre d'exclusion autour du flexible d'épandage, l'évaluation des distances à l'approche de lignes électriques. Il faut également

Les Présidents Agostinho (SNPB) et Olivier Apruzzese (SNBPE)

penser à demander le voltage de la ligne électrique, souligner l'importance du calage de la pompe, la préservation de l'environnement quant au rejet du surplus de barbotine, la formalisation et la structuration des formations et des parcours d'intégration des nouveaux conducteurs, l'information de la hiérarchie de tous problèmes afin d'analyser les situations. Il faut aussi réfléchir aux initiatives à prendre lors d'un accident ou presque accident de manière à informer les différents acteurs afin que cela ne se reproduise plus et enfin avoir une meilleure connaissance de l'usage de la DICT.

Nous aurons l'occasion de faire un point d'ensemble sur cette certification, lors du prochain Comité particulier prévu le 27 janvier 2014.

A noter également que **les sessions de formation** organisées par Ceficem se poursuivent. Elles ont été suivies en 2013 par 145 stagiaires, ce qui porte en cumul les effectifs formés depuis 2008 à 481 conducteurs de pompes à béton.

Enfin le développement du taux de pénétration du pompage dans le BPE passe par la promotion. Cela peut paraître être une évidence, mais encore faut-il utiliser les bons vecteurs de promotion.

C'est ce que s'attache à faire la Commission Promotion présidée par Jean-Marie Modica, et sans nul doute que l'enquête engagée en 2013, afin de mieux connaître les attentes de nos clients finaux, à savoir les chantiers, permette à notre profession d'aller au-delà des 20% de la production de BPE, pompée, tel que cela ressort d'une étude statistique réalisée par le service Economique de l'UNICEM pour le compte du SNBPE.

Il nous a aussi fallu **« gérer en bon père de famille le syndicat »**, ce que nous avons continué à faire en 2013.

Dans la mesure où la prévision de résultat est largement supérieure au budget 2013 notamment du fait de cotisations supérieures à ce que nous avions prévu, mais surtout parce que l'Association Toupie Développement a pris en charge nos charges de promotions (étude marketing) et d'information des adhérents (mise à jour des DVD sécurité), nous avons pu vous proposer d'adopter un contrat d'apport de 150 000 euros à Toupie Développement.

En ce qui concerne l'année 2014, le Conseil d'administration vous propose un budget dégageant un résultat de 101 000 euros permettant de reconstituer les réserves du Syndicat sans toucher au barème des cotisations.

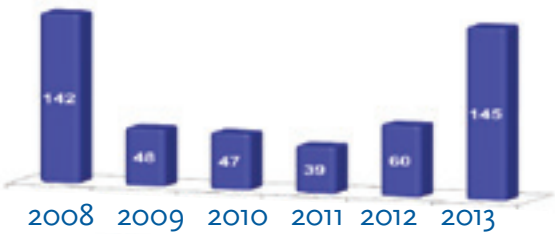

Les Présidents de Collèges seront invités à rencontrer les non déclarants pour les inciter à répondre à l'enquête UNICEM.

Avant de clore cette Assemblée générale, je lui demanderai de bien vouloir modifier la composition du Conseil en constatant les départs de Laurent Armand et de Gérard Laurin et en désignant Jean-Luc Degrange Dario Agosto, Jean-Paul Bontron, Alain Madrid et Bertrand Snakkers. Vous faire part des axes de travail 2014 qui devraient voir la proposition à la profession du pompage et du BPE de fiches de partages de bonnes pratiques afin de remplacer et mettre à jour le guide de prévention des risques sur pompe à béton et la poursuite du recrutement de nouveaux adhérents.
Enfin, nous vous proposons de **réorganiser la vie régionale et pour une meilleure animation de la vie des Collèges, et pour se faire de réduire le nombre des Collèges** et de les organiser en grande région, à savoir PACA, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes, Ile-de-France, Alsace / Lorraine / Champagne-Ardennes / BFC, Nord / Picardie Centre / Pays-de-la-Loire / Poitou-Charente / Bretagne et Aquitaine/ Midi-Pyrénées / Limousin. Notre objectif est que les présidents de Collèges PB participent aux Collèges BPE qu'ils couvrent, animent leurs propres collèges PB et deviennent membres du CA SNPB ».

Parvenu au terme de ce rapport moral et financier, l'Assemblée générale a donné bien volontiers quitus de sa gestion au Président Agostinho. ■

◆ **Benoist Thomas**
Secrétaire général SNPB

PICARDIE

LE PARC EOLIEN TERRESTRE EN PICARDIE

La France bénéficie du second gisement éolien en Europe après les îles britanniques.

En 2013, le parc éolien en Picardie s'est vu doter d'une cinquantaine d'éoliennes complémentaires.

Nous dénombrons aujourd'hui :
- 11 sites dans l'Aisne
- 7 sites dans l'Oise
- 25 sites dans la Somme

Soit près de 300 éoliennes dans la région picarde depuis 1997.

La conception de ces éoliennes représente pour les producteurs de BPE et les entreprises de pompage de béton, une part de marché intéressante.

Pour 50 massifs d'éoliennes, cela représente 20 000 m³ de béton décomposé bien souvent en trois types de béton : béton de propreté, béton « Assiette » C30/C35, béton « socle » C40/C50.

- Entre 300 et 500 m³ de béton mis en place/massif en fonction de la nature du sol,
- Des rotations de toupies entre 6 heures et 14 heures puis 2 heures de finition,
- 100% des bétons sont pompés.

PRENONS UN EXEMPLE :
Sur le chantier, une pompe avec une flèche de 36 mètres est installée, capable de couler entre 130 et 150m3/h : le souhait du producteur de BPE se situe entre 60 et 80 m3/heure.

En cas d'incident, plusieurs solutions sont possibles afin d'intervenir dans l'heure, avec une clause à respecter impérativement pour le client :

- une seconde pompe en secours
- un mixo-pompe prévu dans la rotation.

Nous constatons aujourd'hui que les mâts sont conçus soit en acier soit en béton préfabriqué.

Le choix du béton se fait réellement sur un critère économique, puisque son coût est beaucoup moins variable que celui de l'acier.

DES PERSPECTIVES POUR 2014 PEUVENT DIFFICILEMENT ÊTRE ÉTABLIES.
En effet, nous constatons une grande difficulté d'anticipation puisque les études sont souvent longues.

En revanche, dès l'accord du permis et l'autorisation de financement obtenus, la réalisation doit être la plus rapide possible, sous huit jours.

Le maillage des centrales sur le territoire et la cadence demeurent des éléments importants pour la bonne exécution de ce type de chantiers réguliers sur nos régions. ■

◆ **Agnès Meurot**
Déléguée SNBPE-SNPB
Nord

L'ÉOLIEN EN PICARDIE

Au 1er décembre 2011,
Départements nombre d'éoliennes accordées
Nombre d'éoliennes en service

Somme => 484 267
Aisne => 215 110
Oise => 161 88

Total Picardie => 860 465

Formation Sud-Est

Languedoc-Roussillon

C'est Alain Madrid, le président du collège Pompage Languedoc-Roussillon lui-même, qui a ouvert ses portes le jeudi 17 octobre, pour accueillir les 20 participants de la journée d'information technique sur le pompage. Des commerciaux de l'ensemble des adhérents de la région, qui avaient pour la majorité d'entre eux suivi la formation « vendre le pompage » en 2010, ont eu la chance de découvrir plusieurs machines.

Si le déjeuner a permis à chacun de faire connaissance de manière détendue, c'est une après midi studieuse qui attendait les participants.
Après un rappel théorique en salle et une sensibilisation aux recommandations syndicales en termes de pompage, la journée s'est poursuivie au soleil par une présentation exhaustive des machines : stabilisation, déploiement, pompe à flèche ou pompe à tuyau...

Cette occasion de poser toutes les questions aux professionnels a été saisie par toutes les personnes présentes. ■

◆ **Nicolas Luttringer**
Délégué SNBPE
Sud-Est

Formation Sud-Ouest

Journée technique pompage le 16 octobre à Monbéqui (82)

En complément de la formation « vendre la solution pompage », les professionnels BPE et PB de la région Midi-Pyrénées se sont retrouvés le 16 octobre dans le Tarn et Garonne, afin d'échanger sur le thème du pompage et de ses techniques. Plus de vingt commerciaux, exploitants, techniciens ont participé activement à une présentation assurée par Nelson Morgado – Président du Collège pompage Midi-Pyrénées, assisté par Christophe Delhaye – délégué régional. Après une présentation en salle, la seconde partie fut consacrée aux démonstrations afin d'illustrer la stabilisation d'une pompe à béton et du déploiement de sa flèche en rappelant les bonnes pratiques et toutes les règles de sécurité. Les techniciens du pompage ont répondu aux nombreuses questions des adhérents BPE.

Merci à toutes et à tous d'avoir contribué à la réussite de cette journée par votre participation active. ■

◆ **Christophe Delhaye**
Délégué SNBPE-SNPB
Sud-Ouest

50
ANS
1964-2014
A L'OCCASION DE SON
50EME ANNIVERSAIRE
LE COMITÉ DIRECTEUR DU SNBPE
VOUS PRÉSENTE
TOUS SES VOEUX POUR 2014